

SCIENCES PO ET LES JEUX D'ARGENT : UNE PASSION FRANCAISE !

« Émile » (1) - le magazine des sciences po - consacre son dernier numéro (n°21, 2021) aux jeux de hasard : « *Jeux d'argent : une passion française*

Jean-Pierre G. MARTIGNONI-HUTIN, sociologue
(juillet 2021)

FLASH INFO DERNIERE : au moment où nous terminons cet article nous apprenons le 26 juillet 2021 que « *la Commission européenne a ouvert « une enquête approfondie » à propos de la soule de 380 millions d'euros que la FDJ a versée à l'État lors de sa privatisation afin de conserver pour 25 ans son monopole* »(*)) Suite à cette annonce l'action FDJ a chuté de 3,73% le 26/7 et 2,81% le 27/7 . Un sacré camouflet surtout pour Bercy mais aussi pour Stéphane PALLEZ qui vante en permanence avec peu de modestie les performances de la FDJ et son succès boursier en oubliant de préciser que c'est la situation de monopole qui explique ces résultats. Cette intervention de Bruxelles nous donne raison. Nous avons plusieurs fois dénoncé depuis de nombreux mois et dans différents articles (et nous le mentionnons dans la présente contribution) le fait que la FDJ et l'État Croupier Français voulaient *le beurre et l'argent du beurre* en privatisant la FDJ, en faisant entrer l'opérateur en bourse, tout en conservant *le monopole* de la FDJ pendant 25 ans « *acheté* » pour *trois fois rien* (380 millions) au regard du CA de la FDJ (plus de 17 milliards !). Souhaitons que ce réveil de Bruxelles (qui apparaît cependant bien tardif) ne soit pas un leurre stratégique mitonné au plus haut niveau de l'État Français et des autorités européennes pour calmer le jobbard et sanctionne véritablement une Française des jeux omnipotente qui fort du soutien de l'État *se croit tout permis et se permet tout* depuis des années et en plus à l'outrecuidance de vanter ses performances (tout en mettant en avant d'une manière totalement mensongère sa politique de jeu responsable et de lutte contre l'addiction) mais en refusant *les lois du marché* et celles *d'une concurrence équitable*, dans une économie de marché qui en principe condamne *les abus de position dominante*. Si la sanction est forte cela permettra au Parlement de reprendre la main pour organiser des États Généraux du gambling comme nous le proposons depuis des années, pour enfin penser une politique des jeux nationale qui refuse la quadrature improbable du cercle ludique résumé dans le slogan de la REM : « en même temps » appliqué au secteur des jeux depuis quelques années (et annoncé par Olga GIVERNET et Christophe BLANCHOT députés REM, dans un colloque à l'assemblée nationale), slogan parisien simpliste et réducteur qui prend en réalité les acteurs du champ ludique (opérateurs, joueurs....) *pour des... billes*. **Visiblement les autorités européennes se sont invités dans cette partie...de billes...pour voir s'il n'y avait quelques tricheurs autour du pot(*) pour s'accaparer toutes les agates(**)**

(*) « Française des Jeux : Bruxelles enquête sur les conditions de la privatisation : La Commission européenne a ouvert « une enquête approfondie » à propos de la soule de 380 millions d'euros que la FDJ a versée à l'État afin de conserver pour 25 ans son monopole sur les jeux de loteries et les paris sportifs en points de vente.(c. palierse , les échos,26 juillet 2021) voir également : « *Bruxelles enquête sur le monopole de la Française des Jeux : La Commission devra déterminer si l'octroi de droits exclusifs à la FDJ pour une durée de 25 ans est conforme aux règles de l'Union européenne* ».(le figaro, Nicolas guarinos, 26juillet)

(**)Le POT est un jeu de billes qui se joue à 4 joueurs. On creuse dans le sol un petit trou "le pot". Ce sera la cible. On se place à environ 3 m de distance. A tour de rôle, les joueurs vont lancer une bille en essayant de la faire entrer dans le pot. Chaque bille dans le pot vaut 10 points. Le gagnant est celui qui totalise le premier 50 points

(***)Les noms donnés aux billes sont très nombreux et varient selon les pays (Loupe, pépite, gazole, dragon, terre, ciment, œil de chat, espace, galaxie, univers, œil de bœuf, hibou, malabar, dauphin, baleine, gorille, zèbre, acier, plomb, pendule, araignée, dalmatien, chinoise... Les micros billes. Les minis billes. Les billes. Les mini calots. Les calots. Les mini boulets. Les boulets. Les maxi boulets. Les mini mammouths. Les mammouths. Les maxi mammouths) mais les meilleures billes sont souvent appelées des Agates. (source dsden93.ac-creteil.fr)

....Alors que le ministre délégué aux PME Alain GRISET a annoncé début mai la réouverture progressive et partielle des casinos (2) suivi début juin de celle des clubs de jeu parisien (confer l'article « Pourquoi Paris n'a pas de casino mais des clubs de jeux » Simon Juvet actu.fr actu Paris, 9 juin 2021) information largement relayée par la presse régionale (3) - qui fut un succès à Enghien (malgré un plan social qui vient d'être validé), Luc sur Mer, Capvern, La Roche-Posay, au Touquet, à Forges les eaux.....pour ne citer que quelques exemples....

- Enghien « Le public de retour au casino d'Enghien-les-Bains onze mois après la première réouverture de juin 2020 : le casino Barrière d'Enghien-les-Bains accueille à nouveau du public « en limitant l'accès à 450 personnes », précise la directrice Patricia Legros, plutôt satisfaite (1 400 entrées quotidiennes depuis le 19 mai) malgré les restrictions imposées (280 machines à sous sur 470 fonctionnaient, 70 jeux électroniques sur 170 étaient accessibles, les jeux de table ne rouvrant que le 9 juin) Enghien a décidé d'ouvrir dès 9h du matin (au lieu de 10) pour compenser le couvre-feu de 21 h « (Fabrice Cahen 26/5, la gazette du val d'Oise) Le casino Barrière d'Enghien-les-Bains rouvre ses tables de jeux dans un contexte de plan social(franceinfo.fr/Benjamin Illy,12 juin 2021) « Enghien-les-Bains : le plan de licenciement du casino validé, tandis que le pass sanitaire vient se rajouter mercredi « (le parisien 20 juillet 2021, Christophe Lefèvre et Anne Collin)
- Luc sur Mer « Pour sa réouverture, le casino de Luc-sur-Mer (groupe Tranchant) a enregistré 596 entrées « Les clients fidèles étaient au rendez-vous », s'est réjoui Christophe Wegener son directeur, comme Christiane (88 ans) de Bernières-sur-Mer. « Je suis une habituée du casino de Luc. J'aime beaucoup cet établissement. » (Ouest France 21/5)
- Casino des Capvern : "Après sept mois de fermeture, les clients ne nous ont pas oubliés" se réjouit Martine Barbera la directrice du Casino des Capvern « (Casino : une bonne réouverture et des projets Après sept mois de fermeture depuis le 24 octobre 2020, le casino des Capvern a rouvert uniquement ses 60 machines à sous. Avec les prémices d'une très bonne fréquentation ». (La république des Pyrénées 26/05)
- La Roche-Posay : « Les joueurs sont de retour au casino de La Roche-Posay pour le plus grand bonheur de son directeur, Juan Diez. « Nous tenons aussi à retrouver notre activité de spectacle et d'animation pour l'été, redonner de la culture, c'est pourquoi, dès le samedi 12 juin, nous aurons une soirée cabaret, format théâtre, sans repas, avec une nouvelle troupe, Spirit Spectacles, de Bordeaux. Puis, le samedi 19 juin, en avant-première de la Fête de la musique, nous organisons un barbecue en terrasse. »(Affluence pour la réouverture du casino de La Roche-Posay : la nouvelle république.fr 22/05)
- Le Touquet : Grosse affluence pour la réouverture du casino Partouche au Touquet : six mois après la fermeture en octobre 2020, le bruit des machines à sous résonne à nouveau dans le casino Partouche depuis le 19 mai. « Nous avons la clientèle du matin qui est là, c'est la clientèle retraitée, souligne le directeur Richard Frischer, avec un protocole en plusieurs étapes, nous retrouverons nos clients. »([Edgar Chaumond](#) | 20/05, les échos du Touquet)
- Forges-les-Eaux : « À Forges-les-Eaux, les clients du casino étaient au rendez-vous pour la réouverture : Après 200 jours de fermeture, l'établissement a rouvert ses portes au public mercredi 19 mai 2021 pour le plus grand plaisir de son public. « Ça me manquait, la fermeture a duré trop longtemps, confie Francis un joueur de Cergy Pontoise. « La machine donne et reprend, elle m'aguche mais c'est un plaisir. » « Je suis venue à 9 h pour me divertir, j'apprécie l'ambiance, le contact. Je ne craignais pas

avant de venir, encore moins maintenant avec la vaccination », témoigne Marie, une joueuse de 73 ans ». (paris Normandie 20/5)

.....Alors que Las Vegas tel le Phénix de la mythologie grecque semble - plus rapidement que prévu - "renaître de ses cendres". (2,6 millions de visiteurs en avril 2021, contre 106 900 en avril 2020) en ouvrant le 25 juin 2021 un casino géant : le Resorts World (1400 machines à sous, 3 hôtels, 3500 chambres, 7 piscines, la salle de spectacle de 5000 places...) Un projet à 4,3 milliards de dollars pour le groupe GENTING fondé en 1965 et qui gère des casinos en Malaisie, au Royaume Uni, à New York (la voix du nord AFP, repris par les casinos.org du 25 juin 2021).....

...le « prestigieux »(*) « Magazine des sciences po » - « Émile » publie un copieux dossier (40 pages) sur les jeux de hasard et d'argent (JHA) dans sa rubrique REGARDS : « **Jeux d'argent : une passion française : concurrence, digitalisation, mutation** ». (Émile n°21, printemps 2021= couverture+ dossier jeu : pages 31 à 71+ page 122 : rubrique « d'un mot » : le mot « **Hasard** » par David FOENKINOS (4)) Nous tenions - pour différentes raisons - à présenter la dernière livraison de cette revue de Science Po « Alumni » (5), peu connue du grand public.

(*) : Riche en contenu, sur papier glacé, Émile «BOUTMY » (c'est le nom complet de cette revue (voir note 1) le magazine de Science Po apparaît néanmoins dans son apparence, moins prestigieuse que l'ancienne revue fortement cartonnée « RUE SAINT GUILLAUME » - du nom éponyme de son adresse parisienne - qui en imposait dans sa présentation et en mettant souvent en couverture des hauts personnages de l'appareil d'État qui avaient fait Science Po. =

- Par exemple dans son numéro 159 (juillet 2010) avec en couverture Dominique BUSSEREAU (SP73) - secrétaire d'État chargé des transports à l'époque, qui - par un curieux hasard - faisait « ses adieux à la politique » au moment où nous rédigeons ces lignes (« Dominique Bussereau fait ses adieux à la politique » (Aqui ! du 20 juin 2021 : Aqui.fr - Partageons l'information en Nouvelle-Aquitaine et bien au delà) ; « Sur le départ, Dominique Bussereau raconté par les autres : « Un vrai centrisme » » (Thomas Mankowski, 15/06/2021,sudouest.fr) « Charente-Maritime : une ovation et une petite larme pour Dominique Bussereau » (Frédéric Zabalza sudouest.fr, 21/05/2021)
- Par exemple dans son numéro 156 (septembre 2009) avec en couverture Ramon FERNANDEZ (SP88) Directeur général du trésor et de la politique économique à l'époque, actuellement « grand argentier d'Orange » - d'après la Lettre A - le quotidien de l'influence et des pouvoirs- du 17/2/2021 - c'est à dire en clair : CFO (Chief Financial Officer) de l'opérateur de télécommunications dirigé par Stéphane RICHARD
- Par exemple dans son numéro 157 (décembre 2009) avec Michel DAVID WEILL (éco 53) en couverture ancien président de la Banque LAZARD dont de nombreux aphorismes qui peuvent étonnés sont cités : « être juif », « le snobisme », « la bonne éducation » et un sur « ce qui mène monde » que nous soulignons car il fait froid dans le dos dans sa radicalité, sa profondeur historique, sa réalité contemporaine (de la Shoa à Ted Bundy en passant par de milliers de faits divers sanglants) : « beaucoup de gens pensent que l'argent mène le monde, d'autres que c'est le sexe, à mon avis ni l'un ni l'autre, ce qui mène le monde c'est le gout du sang, les êtres humains aiment tuer. »
- Mais aussi dans son numéro 155(juin 2009) avec en couverture contre toute attente - exception qui confirme la règle - l'humoriste Anne ROUMANOFF (PES86).. et à la une du n°158 (avril 2010) Marcel PROUST (ancien élève de l'Ecole libre des sciences politiques) quand Rue saint guillaume a fêté ses 10 ans (2000-2010))

Avant de donner les grandes orientations, les points forts et la structure de ce numéro spécial **gambling** - au sous-titre superbe qui fait sens : **jeux d'argent une passion française** - quelques mots sur d'autres articles qui ont attiré notre attention.

L'affaire Olivier DUHAMEL a fortement entaché l'image de l'institution de la rue Saint Guillaume.

Ce fort volume d'Émile (122 pages) comporte deux contributions consacrées au « scandale Sciences Po » (« affaire » DUHAMEL* , violences sexistes et sexuelles ; démission de Frédéric MION** ex-directeur de l'Institut d'études politiques (IEP) - communément appelé Sciences Po Paris - qui a défrayé la chronique, entachant fortement l'image de l'institution de la rue Saint Guillaume. Cette « Grande École » de la République - financée par le privé à 65% - a visiblement décidé pour affronter l'opprobre de ne pas mettre la poussière sous le tapis.....mais tout indique que cela ne sera pas facile, tant le choc est profond :

(*) *confer en annexe 1, l'observatoire du journalisme du 8 janvier 2021 : « OLIVIER DUHAMEL, LIENS FAMILIAUX ET D'INFLUENCE » (8 janvier 2021 observatoire du journalisme : informer ceux qui informent)*

(**) *confer Les Échos du 9 juin 2021 : (*)« Sciences Po lance la procédure de désignation pour remplacer Frédéric Mion » : Les candidatures à la succession de l'ex-directeur de l'Institut d'études politiques, Frédéric Mion, sont ouvertes jusqu'au 31 août. La liste des candidats présélectionnés sera dévoilée le 20 octobre. Le décret de nomination est attendu un mois plus tard.(Marie-Christine Corbier, Les Échos, 9 juin 2021) =*

- un éditorial un peu amer de Pascal PENNINEAU (« Chers et chères Alumni » pages 4,5) écarté de la Présidence de la FNSP (*) par « un comité de recherche crée ex nihilo en dehors de toute référence statutaire » - précise-t-il. Le Président de Sciences Po Alumni rappelle que la vocation de la Fondation nationale des sciences politique (FNSP) favorise le progrès et la diffusion en France et l'étranger des sciences politiques et sociale et que Science Po (250 enseignants, 4500 vacataires, 1100 administratifs) forment des décideurs pour les entreprises, les administrations, le monde politique. (*) *C'est Laurence BERTRAND DORLEAC qui a été élue le 10 mai 2021 Présidente de la FSNP. Le site internet de SP précise : « Laurence Bertrand Dorléac est la première femme à occuper ce poste phare de la gouvernance de Sciences Po, et la deuxième historienne de l'art à présider aux destinées de l'institution, après... Émile Boutmy, son fondateur. (Source : sciencespo-alumni.fr : « Laurence Bertrand Dorléac, nouvelle Présidente de la FNSP »12/05/2021, par Alessandra Martinez)*
- Dans un entretien au titre fort - « Violences sexistes et sexuelles : nous n'en resterons pas aux pétitions de principe »(pages 22,23) - la sociologue Danièle HERVIEUX LEGER (présidente du groupe de travail contre les violences à sciences po crée le 17 février 2021 par Bénédicte DURAND directrice par intérim) présente sa difficile mission. L'ancienne présidente - 2004, 2009 - de l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS) précise que « toute institution de formation a une mission cruciale qui est de former se nouvelles générations à une autre culture de la banalisation et de l'enfermement dans le silence des violences sexistes et sexuelles »
- Les messages d'anciens élèves de l'école - lucides mais soucieux de soutenir leur *alma mater* (6) - confortent ce soucis de transparence, cette volonté de libérer la parole. Notons cependant qu'ils sont peu nombreux, et publiés discrètement en fin de magazine page 115 dans la rubrique « courrier. « Emmanuel C. (SP 78) précise notamment « qu'une place doit être faite aux anciens élèves au sein de la Fondation » que « la diversité des sciences po doit pouvoir s'exprimer par le biais de consultations, de participation directe aux organes de gouvernance ». Il ajoute que le parcours des milliers d'hommes et femmes de Sciences Po « ne les ont pas tous conduits à l'inspection des finances ou aux diners du SIECLE » (confer en annexe 2 : LA LISTE DES INVITÉS AU DÎNER DU SIÈCLE DU 26 FÉVRIER 2020 , publiée par l' observatoire du journalisme du 11 mars 2020)

Entretiens avec Gérard LARCHER (Président du Sénat) avec Jean Marc SAUVE (vice-président du Conseil d'État), Carnet, Nominations, Hommage (rendu à Alain LANCELOT ancien directeur de Sciences Po) difficile d'épuiser la richesse de ce numéro d'Émile qui comporte de multiples autres articles, rubriques, éclairages...

- un « grand entretien » avec Gérard LARCHER : « On ne peut pas confiner la démocratie éternellement » (pages 7-13) Certes, le Président du Sénat ne parle pas jeux d'argent mais comme le Palais du Luxembourg - notamment à travers les travaux du Sénateur François TRUCY (voir les dernières phrases de notre conclusion) et de Jean ARTHUIS - a souvent souligné l'importance sociologique, économique, culturelle des jeux d'argent dans nos territoires, communes, quartiers et dans la vie des français, nous tenions à le citer.
- un entretien puissant, didactique, historique - mesuré mais ferme - avec Jean Marc SAUVE (vice-président du Conseil d'État) dans le cadre d'un dossier sur la laïcité rubrique Grands Formats (« La laïcité comme une boussole » pages 73-81) utile au moment où l'on parle tant de « principes républicains, de séparatisme, d'intégration »... A l'opposé sur le même sujet, le propos du philosophe québécois Charles TAYLOR (Université Mc Gill, Montréal) apparaît réducteur, politiquement correct, subjectif, démagogique, contradictoire et même insultant pour la France et l'Angleterre. Après avoir vertement critiquer la « laïcité à la française », le « modèle d'intégration à l'anglaise », tout en prônant les vertus du modèle québécois (l'inter culturalisme) - pourtant loin de faire l'unanimité dans la Belle Province - C. TAYLOR précise benoîtement et laconiquement (suite à une « question qui tue » de la journaliste de Sciences Po Maïna MARJANY sur la radicalisation et les attentats islamo fascistes : « au Québec il n'y a pas eu d'attentats ?) : « c'est tout le contraire, c'est un québécois qui a tué 6 musulmans au moment de la prière dans la grande Mosquée de Québec le 9 janvier 2017 » Rappelons à C.Taylor que dans la République Française malgré les multiples attentats (massacre de de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, 17 morts ; tuerie de Nice le 14 juillet 2016, 86 morts ; décapitation de Samuel Paty le 16 octobre 2020....ayons une nouvelle fois une pensée pour les familles qui pleurent la mort de leurs proches, victimes innocentes lâchement assassinées par des islamo fascistes, nous n'oublierons jamais !) il n'y a pas eu pour l'instant ce genre d'acte de représailles envers la communauté musulmane. Au moment où nous rédigeons ces lignes une nouvelle attaque(*) au Canada contre des musulmans confirme que le philosophe aurait dû être plus prudent avant de vanter le modèle québécois, de vilipender le système laïc et républicain pour donner des leçons à la France (*) = « Canada : quatre Musulmans tués dans une attaque au camion-bélier : Au Canada, quatre membres d'une famille musulmane sont morts après une attaque au camion-bélier "préméditée", d'après la police ». (RTL 7/06/2021, NICOLAS BARREIRO)
- Très intéressant également le « carnet » d'Émile (pages III à 113) rend un bel hommage aux nombreux Sciences Po célèbres, disparus en 2020 : notamment Olivier ROYANT(SP 85) « directeur de Paris Match », Charles Henri FLAMMARION (SP 68) « grand éditeur et chef d'entreprise » ; Jean Louis SERVAN SCHREIBER* (SP 62) « figure du monde des médias » (*le frère de Jean Jacques, le célèbre JISS fondateur de l'Express)
- Les 6 pages consacrées aux nominations (plus de 150 sont cités) apparaissent particulièrement éclairantes pour un observateur extérieur. Elles montrent le rôle que joue Science Po dans « la chaîne » qui forme une partie de l'élite de notre pays, amenée à diriger des entreprises ou à travailler dans la haute administration et de multiples autres structures dirigeantes. Souvent critiqué (entre-soi, cooptation, réseaux, « reproduction » bourdieusienne à l'identique des « héritiers », élitisme...) ce système a fait ses preuves depuis des lustres. C'était à signaler au moment où une curieuse initiative présidentielle controversée « supprime » l'ENA et ou d'autres suppressions - loin de faire l'unanimité - de corps essentiels de la haute fonction publique » (IGA, IGF, IGAS, corps des préfets....) sont annoncés. Lire à ce sujet la pertinente tribune d'un collectif d'étudiants de l'ENA (« Non à la suppression des grands corps de la fonction publique ») dans Les Échos du 28/29 mai 2021 page 11.
- Impossible d'épuiser la richesse de ce numéro d'Émile qui comporte de multiples autres articles, rubriques, éclairages... Citons l'hommage rendu à Alain LANCELOT (page II4) ancien directeur de Sciences Po (1987-1996) disparu en décembre 2020. L'article - superbement rédigé et pourtant anonyme - se termine de la manière suivante : « Toutes celles et ceux qui ont connu Alain LANCELOT

garderont à jamais le souvenir de son intelligence piquante, de sa vivacité d'esprit, de son érudition, de ses remarquables talents d'orateur et de conteur, du charme stendhalien de cet amoureux de l'Italie et des voyages, de son sens élevé de l'amitié, de son humour, de son rire éclatant, de ce mélange très singulier d'espièglerie et de mélancolie, de profondeur et de légèreté »

Les jeux d'argent : « une passion française »

Après cette (trop) longue parenthèse quelques mots sur le contenu, la structure de ce numéro *spécial jeu* de la revue Émile, avec en couverture une œuvre originale du dessinateur Paul GRENET (4). Ce dessin particulièrement réussi, met en scène les différents jeux d'argent (*boules du loto, tickets de PMU, roulette, machines à sous, jetons, jeux de grattage, cheval au galop avec jockey, terminaux de validation de jeux qu'on trouve chez les buralistes, cartes à jouer ...*) qui - dans une explosion ludique - jaillissent d'un téléphone portable symbolisant la possibilité ludique *online* depuis 2010 pour le poker, les paris hippiques et les paris sportifs - qui caracolent en tête des jeux sur internet depuis plusieurs mois - représentés par un ballon de foot et de rugby figés dans l'écran.

Très belle couverture donc mais également *pertinent et beau sous-titre - jeux d'argent : « une passion française »* - qui frappe les esprits et inscrit *ipso facto* les JHA comme *Fait Social* inscrit dans la culture nationale et la sociologie de notre pays - et non comme *addiction* comme le serine - dans « *une psychologie de femme de chambre* » - la *doxa* du jeu pathologie maladie pour imposer et étendre son *business* : le *business du jeu compulsif* (voir ci-dessous)

Profitant de la cécité ambiante, du manque d'esprit critique et de la soumission naturelle à l'autorité médicale la doxa du jeu problématique a fortement élargi la base de cette « construction sociale » que constitue le jeu pathologie maladie pour mieux exercer son pouvoir de maître chanteur »

En effet « ces bonnes âmes du Care » - cette idéologie* - qui veulent aider, soigner, protéger les gens - ici les joueurs - et se « cachent » à Bercy, au Ministère de la santé, dans le tissu associatif, des centres de recherches, des CHU provinciaux, des hôpitaux parisiens, des centres hospitaliers, des réseaux aux noms qui font sens (le « village » des addictions) et de multiples autres structures privées auto proclamées parfois « instituts » - ne travaillent pas *Gratis Pro Deo*, comme on dit en latin. Ils veulent contradictoirement l'argent du jeu pour soigner les joueurs qu'ils qualifient de « compulsifs » et qu'ils ont - nouvelle contradiction - souvent du mal à trouver(**). Mais profitant de la cécité ambiante, du manque d'esprit critique et de la « soumission à l'autorité médicale », ils ont réussi à convaincre « les politiques » et Isabelle FAULQUE PIERROTIN (qui reprend ce chiffre page 36) qu'il y « aurait » en France 1 million de joueurs pathologiques...ou « susceptibles de tomber dans l'addiction » . Face à l'épiphiénomène que représente cette maladie (supposée) du jeu, évaluée par la *doxa* pendant des années dans une fourchette qui ressemblait à un râteau (1 à 3%) elle a fortement élargi la base de cette « construction sociale » que constitue le jeu pathologie maladie pour mieux exercer son « pouvoir de maître chanteur » avec des statistiques produites et « construites » par elle-même dans des questionnaires entonnoirs souvent auto administrés issus du DSM. (*Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders*) Le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux publié par l'American Psychiatric Association (APA) qui a fait l'objet de multiples critiques scientifiques.

(*) : confer l'article de l'universitaire Charles Coutel : "Il revient à tous les humanistes d'organiser la résistance face à l'idéologie du care"(Marianne 31/01/2021)

(**) Confer notre article : «Recherche joueurs addicts.... désespérément » : la maladie du jeu : une maladie qui a du mal à trouver ses malades (lescasinos.org 22/3/2020)

Sans doute un peu galvaudé la formule *une passion française* - n'a pas perdu sa puissance, en outre dans le domaine des jeux d'argent elle fait sens :

Sans doute un peu galvaudé pour avoir été trop répandu (voir en italique ci-dessous) la formule - une passion française - utilisé par Émile reste belle et n'a pas perdu sa puissance. En outre dans le domaine des jeux d'argent elle fait sens

De Banania à Johnny Hallyday, en passant par Les pâtes et Karl Marx, les nombreuses passions françaises

On dit de l'histoire qu'elle est une « passion française » - et les utilisations de cette formule sont multiples, parfois inattendues = Mozart, le Bac, Marx, les terrasses des cafés, la musique country... - même le chômage les pâtes - sont des passions françaises... et bien entendu Johnny Hallyday : « **MOZART, UNE PASSION FRANÇAISE** » (Laurence Decobert, Simon Hatab et Jean-Michel Vinciguerra ; BnF Éditions, 2017) « Le Bac, une passion française » (sabine delanglade, Les échos, 25 mai 2021) « Marx, une passion française » (2018, la découverte) « Tous en terrasse ! Une passion française » (France 24 du 21/5/2021) « COUNTRY, UNE PASSION FRANÇAISE » E (2020, hikari médias, M6) « Le chômage une passion française (G. Péhaut, 13 février 2020, pourleco.com) « Les pâtes, une passion française » (Pierre Hemme, le monde du 8/10/2020) ; « Johnny Une passion française » (BRIEU JF 2010 les éditions du Laveur) De multiples livres utilisent également cette expression dans leur titre dont un sur le Banania ! = Roger Théron : « Une passion française » (1999 Beau livre) GILLES KEPEL : « **Passion française** » (les voix des cités, Collection Témoins, Gallimard, 2014) Pierre Bergounioux : « Le Communisme, une passion française » (Perrin, 2002) Jean Garrigues : « Banania, histoire d'une passion française (Du May, 1991)

- aussi bien par rapport au **passé ludique** de notre pays....

Même si le premier casino européen est italien(*) la France a joué un rôle important dans l'histoire des jeux de hasard, la mise en place des casinos, des paris hippiques et des loteries, ce qui est rappelé page 40 : « François I^{er} a introduit la première loterie nationale il y a 500 ans, les casinos sont apparus en 1806 et le PMU en 1930 » (*)il s'agit du casino de Campione d'Italia, Fondé en 1917 Fermé en 2018 et qui va prochainement rouvrir (confer : « **Le plus grand et le plus vieux casino d'Europe va renaître de ses cendres** » : source : msn.com/Olivier Daelen, repris par les casinos.org du 18 juin 2021)

-que par rapport à la situation contemporaine soulignée par Philippe AUGIER maire de Deauville page 62 : « il y a 250 hippodromes en France autant que dans toute l'Europe réunie, et plus de 200 casinos ». Sans parler des 30 000 points de vente (PDV) de la Française des jeux (« le plus grand réseau de proximité en France » précise Stéphane PALLEZ page 45 -) et des 13 200 PDV « en dur » du PMU, comme le rappelle Cyril LIGNETTE page 50. Avec un tel réseau - et riche de son histoire - la France constitue bien une « exception ludique » que Bruxelles voit parfois - non sans raisons - d'un mauvais œil quand l'État Croupier Français instrumentalise cette exception culturelle pour conserver peu ou prou un monopole, alors que par ailleurs il introduit en bourse la FDJ.

Mais bien évidemment, les jeux d'argent ne sont pas *uniquement* une passion « française », on les trouve dans tous les pays y compris contre toute attente (le jeu est « haram » - interdit - dans le Coran) dans certains pays musulmans comme le Maroc (8)) mais plutôt « une passion ordinaire des français » qui figurait dans l'ouvrage collectif du sociologue Christian Bromberger au titre éponyme **PASSIONS ORDINAIRES** (Bayard 1998, 544 pages, rééditions Hachette Littérature, 2002).

Émile privilégie dans son dossier « les (ex) sciences Po interrogés (Stéphane Pallez, Cyril Linette) en les mettant en tête du dossier, avant même l'article central de la rédaction (« *Digitalisation, ouverture à la concurrence, privatisation de la FDJ... « le secteur des jeux en pleine mutation » - pages 38- 43*) et en leur donnant davantage la parole qu'aux autres opérateurs :

- 4 pages entières et 2 belles photos couleur pour la PDG de la FDJ Stéphane Pallez (Sciences Po 1980, ENA 1984) = « *La FDJ doit aller encore plus loin dans la transformation numérique* » (pages 42 à 47)
- Idem pour le DG du PMU Cyril Linette (Sciences-Po Paris, École supérieure de journalisme de Lille) = « *Nous avons recentré le PMU sur son ADN* » (pages 48 à 51)

Cette mise en « forme », cette « mise en scène », les photos spécialement prises à l'occasion de l'entretien, la place dont disposent ces deux patrons pour s'exprimer, contribuent fortement à valoriser et à crédibiliser leur parole, qui devient *la parole autorisée*. Ceci étant dit, ne tombons pas dans la surinterprétation. La FDJ et le PMU sont deux grands opérateurs ludiques nationaux qui représentent toujours peu ou prou l'État Croupier. En outre, le fondateur et CEO de BET clic Nicolas BERAUD n'a pas fait sciences po et a droit lui aussi au même traitement « VIP » : « *Le mobile est devenu le parfait compagnon du parieur* » (pages 52 à 55)

Mais il est vrai que relégués pratiquement en fin de dossier, les représentants des 202 casinos (*qui avec les 8 clubs de jeux parisiens emploient 16 000 salariés*) et des villes thermales, balnéaires et climatiques qui les accueillent, ont droit à moins d'égard :

- trois pages et une seule photo passe partout limite photo maton, pour Patrick PARTOUCHE = « *On est en pleine tempête et on arrête le moteur du bateau* » (pages 58-60) Avant l'entretien la rédaction policée d'Émile - qui visiblement ne sait pas que le milieu du jeu n'est pas forcément un *pensionnat de jeunes filles* - prévient le lecteur par un chapeau : « *le moins que l'on puisse dire c'est que Patrick PARTOUCHE ne mâche pas ses mots* »
- idem pour l'entretien avec Philippe AUGIER maire de Deauville, un des bastions du Groupe Lucien BARRIERE avec Enghien = « *les casinos et les hippodromes sont des pôles économiques majeurs* », pages 61 à 63. La, la rédaction met en exergue en gros caractères une phrase de Philippe AUGIER (« *la FDJ n'est qu'une machine à pognon, rien d'autre* ») qui n'a sans doute pas été choisie par hasard.

La *gendarme des jeux* Isabelle FAULQUE PIERROTIN a droit à un traitement particulier : un très long entretien (6 pages) trois photos dont une « *en pied* » pleine page.

Une chose est certaine Émile a le sens des hiérarchies, des symboles, des détails. Si les sciences Po sont privilégiés, la responsable de l'Autorité Nationale des jeux (ANJ) - Isabelle FAULQUE PIERROTIN (HEC 1982, ENA 1986) - a droit à un traitement tout particulier. Un très long entretien (6 pages), trois photos très soignées prises lors de l'interview Rue LEBLANC - adresse parisienne de l'ANJ dans le 15°- dont une c'est à souligner « *en pied* » pleine page.

L'interview d'Isabelle FAULQUE PIERROTIN (« *Rôle et défis d'un secteur en mutation* » pages (32-37) a en outre été « installé » en tout début, avant même l'article central du dossier d'Émile, comme pour bien signaler « *l'indépendance* » de cette autorité administrative « *indépendante* » (AAI) qu'est l'ANJ et l'impartialité supposée de sa présidente. Tout cela contribue là également à valoriser les paroles de la *gendarme des jeux*, sans que cela ne signifie pour autant qu'elles se situent toutes sur le registre de l'objectivité

Pour terminer ce tour d'horizon de ce dossier spécial jeu signalons :

- Le témoignage un joueur néophyte de 24 ans journaliste (page 56) racontant son ressenti dans les paris sportifs et le poker en ligne. Expérience comparée à celle d'une joueuse célèbre Françoise SAGAN (1935-2004) avec un extrait bien choisi de son roman « Avec mon meilleur souvenir » (Folio n°1657, 1985) ou l'écrivaine assidue du casino de Deauville raconte son entrée dans le jeu (*in ludo*) et son illusio et précise « *les joueurs n'aiment pas perdre* ». SAGAN ajoute : « *il ne faut pas s'y tromper le jeu ne demande pas seulement de la folie, de l'inconscience (..) il demande aussi du sang froid, de la volonté et de la vertu, au sens latin du mot virtus : courage* ». Passionnant et à cent lieues des propos manichéens de la doxa du jeu pathologie maladie sur l'attitude ludique ; aux antipodes de certains psychanalystes qui - singeant Freud dans ses travaux sur Fiodor Mikhaïlovitch Dostoïevski - affirment sans rire que *les joueurs jouent pour perdre*. Une photo rare illustre cet extrait. Elle montre les répétitions « enfumées » de la pièce « *Bonheur impair et passe* » joué au théâtre Édouard VII en janvier 64 ou l'on voit la metteuse en scène SAGAN avec ses interprètes. Notamment la sublime Juliette GRECO (1927-2020) dont Télérama a raconté en photos la vie - et sa liaison supposée avec l'auteur de « Bonjour tristesse » (1954, Julliard) - dans un superbe hors-série paru il y a quelques mois (*Juliette GRECO la rage de vivre, Télérama, 2021, 67 pages*)
- Un article d'Anne HELIGON analyse de manière pertinente le jeu au cinéma et dans la littérature : « La fiction une aire de jeu ». (pages 64-67) Contribution fortement illustrée de belles photos d'affiches de *films cultes* consacré au gambling : *la baie des anges* (*jacques Demy 1963*) avec *Jeanne Moreau et Claude Mann* ; *Casino* (1995) avec le génial *Robert De Niro*, *Ocean's Eleven* (2001) *Casino Royal* (2006) avec *James Bond* (*Daniel Craig*) mais aussi l'inoubliable *Steve Mac Queen, en as du poker dans le Kid de Cincinnati* (1965) Signalons une photo de plateau (tournage de la *Bride sur le cou* en 1961) ou *Brigitte BARDOT* joue au poker sous l'œil de *Roger Vadim*. Coté littérature Émile reproduit la couverture d'ouvrages célèbres sur le jeu rappelant que les écrivains - joueurs ou non joueurs - ont toujours su raconter les passions ludiques relatives aux jeux d'argent de manière admirable :
 - Fédor Dostoïevski, *Le Joueur*, (Première parution en 1934)Trad. du russe par Sylvie Luneau. Préface de [Dominique Fernandez](#) Contient des extraits de Dostoïevski à la roulette par Fr. Eckstein et R. Fulop Miller (Collection Folio classique (n° 893), Gallimard, 1973)
 - Honore de Balzac, *la peau de chagrin*, (Première parution en 1974, Édition de Samuel Sylvestre de Sacy. Préface d'[André Pieyre de Mandiargues](#) (Collection Folio classique (n° 555), Gallimard 2006)
 - Stefan Zweig , VINGT-QUATRE HEURES DE LA VIE D'UNE FEMME (1 9 9 2 , S T O C K)
 - Alexandre Pouchkine, LA DAME DE PIQUE (L E L I V R E D E P O C H E 1 9 8 9)
- Le dossier spécial jeu d'Émile se termine (presque) par la nouvelle de Tom VERDIER - romancier - qui nous fait entrer dans la tête d'un joueur de poker (« Under the gun » littéralement « sous le pistolet »: pages 78 à 71) en nous immergeant au cœur d'une partie remplie de Blind, de check, de flop, de river... (confer notre article : « Gambling : Petite rumination sur le poker : «Si vous n'aimez pas l'anglais, fuyez braves

gens ! vous n'entrerez jamais dans le monde merveilleusement ésotérique du poker « (avril 2012, 5 pages) publié dans lescasinos.org du 5 avril 2012 et sur atlantico.fr le 10 avril 2012 sous le titre : « Faut-il parler en anglais pour jouer au poker ? »)

- C'est David FOENKINOS qui a le dernier « mot » dans une courte « pastille » (située en fin du magazine.(page 122) L'écrivain s'interroge avec malice et humour sur le mot hasard (az-zahr : dé en arabe) Extraits : « quand je croise une personne dans la rue par hasard, je me demande aussitôt : n'est-elle pas en train de me suivre » (...) « on dit communément du hasard qu'il fait bien les choses, on oublie que certains hasards détruisent des vies » (...) « il me paraît évident que le hasard a engagé une sorte de génie de la communication pour gérer son image »

Ce qu'aurait pu comprendre Science Po c'est que parfois le sociologue spécialisé dans le champ ludique depuis des lustres a peut-être de bonnes raisons de « s'agacer

Dans le dossier central (le secteur des jeux en pleine mutation pages 38- 43) les principaux chiffres du gambling et du e gambling sont rappelés à bon escient :

- le marché des jeux d'argent représente 50 milliards d'euros de « mises » (hors MAS dans les casinos)
- en 2019 les français ont consacré environ 10% de leur budget loisirs aux jeux d'argent, dépensant en moyenne 400 euros
- la même année les jeux en ligne autorisés sur internet (poker, paris sportifs et hippiques) ont générés 1,4 milliards de PBJ (mises moins les gains) mais ils ne représentent que 16% des JHA alors que les jeux sur supports traditionnels pèsent pour 84%

Ensuite nous sommes plusieurs fois cités ainsi que notre collègue et amie Audrey Valin (9) qui a travaillé avec nous comme enquêtrice de terrain et précise à juste titre les jeux d'argent « font partie du patrimoine français » (page 40). Tout en remerciant la rédaction d'Émile de nous avoir interrogé, nous ne pouvons que regretter qu'elle n'ait retenu que quelques bribes du long entretien accordé à Clémence Fullea (SP 2014) présenté en outre parfois de manière singulière. Visiblement Science Po n'aime pas trop les propos de personnes critiques, qualifiées rapidement de *personnes « qui ne mâchent pas leurs mots »* (on l'a vu pour Patrick Partouche) ou de *personnes qui « s'agacent »* (page 43) pour qualifier nos propos qui condamnaient l'omnipotence accordée au *jeu pathologique* qui occulte objectivement la réalité sociologique, économique, culturelle...et les *vertus thérapeutiques* des jeux d'argent (socialité, sociabilité, espoir, passion....)

Le sociologue a peut-être de bonnes raisons de « s'agacer » face à la doxa du jeu pathologie maladie : « l'étude » de JM Costes* (observatoire des jeux) sur « addiction et taux de retour au joueur » : machiavélisme intellectuel absurdité épistémologique

Ce qu'aurait pu comprendre Science Po c'est que parfois le sociologue spécialisé dans le champ ludique depuis des lustres - et donc qui connaît un peu son sujet et ses « objets » - a peut-être de bonnes raisons de « s'agacer » Prenons un exemple : « l'étude » de JM Costes* (observatoire des jeux et désormais membre du collège de l'ANJ) sur « addiction et taux de retour au joueur (TRJ) »

*Rappelons que JM Costes au départ « géographe » qui se présente désormais au collège de l'ANJ comme Socio-épidémiologiste, est spécialiste des drogues. JM Costes a été « viré »(**) de l'observatoire des toxicomanies par Etienne APAIRE (président de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie : MILDT) car il écrivait des tribunes favorables aux sinistres « salles de shoot » qui - en attendant les salles de crack promises par la Maire de Paris - « agrémentent » la vie des parisiens grâce à Anne Hidalgo, à JM Costes justement et certains médias, Libé notamment. Cette sanction n'a pas empêché JM Costes de poursuivre ses tribunes propagandistes pour la dépénalisation du cannabis (Libération 4 décembre 2017 confer annexe 3) et de rebondir rapidement grâce aux Mystèresdes réseaux..... de Paris (sic). L'État curieusement, étant parfois très indulgent pour ses agents qui ne respectent pas leur devoir de réserve, JM Costes qui n'était pas du tout un spécialiste des jeux d'argent s'est retrouvé à la tête de l'Observatoire des jeux (ODJ) à Bercy. Rappelons la aussi - et cela explique l'agacement légitime que n'a pas compris Émile - que j'ai créé cet Observatoire - volontairement pluridisciplinaire - avec Marc VALEUR (MARMOTTAN) et Christian BUCHER (psychiatre) après 15 ans de recherches sur les jeux de hasard ; 3 tribunes dans Les Échos, de multiples articles(dont la base HAL CNRS - Archive ouverte en Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS - heureusement garde trace) Quand l'observatoire des jeux a été mise en place à Bercy grâce à François TRUCY nous en avons été écarté au dernier moment par « un mystérieux cabinet » selon des confidences du sénateur) (**)
 « Jean-Michel Costes poussé vers la sortie », L'Humanité du 20 Avril 2011

Dans son « étude » JM Costes a voulu démontrer au forceps le lien de causalité entre taux de retour au joueur (TRJ) et addiction. Comme il n'a pas pu prouver cette corrélation, il a conclu sa « recherche » par une pirouette intellectuelle constituant une aberration épistémologique. Il résume son étude - sur le site du Ministère de l'Économie ! - de la manière suivante =

« La littérature scientifique n'apporte pas de preuves définitives sur le lien existant entre TRJ élevé et addiction, non parce que ce lien est inexistant mais parce que sa mise en évidence est très difficile, voire impossible à démontrer sur le plan méthodologique. L'argument de l'absence de démonstration scientifique formelle ne permet pas néanmoins de remettre en cause la possible existence de ce lien ».

Face à l'absurdité et au machiavélisme de tels propos une conclusion « agacée » s'est imposée à nous : **REDUCTIO AD ABSURDUM**. Cette sentence latine qualifie une personne qui conduit un raisonnement jusqu'à ses plus extrêmes conséquences - y compris absurdes et contradictoires - en allant jusqu'à démontrer la fausseté, voire la ridicule inconsistance des hypothèses sur lesquelles il repose. Mais qui lira cette étude de Costes qui a accouché d'une souris ? Les « décideurs de la politique des jeux », le gouvernement, les ministres concernés, les parlementaires.... ne retiendront que le titre, invitant à penser de manière surnoise qu'un taux de retour élevé favorise une pratique de jeu intensive, qualifiée d'addictive par la doxa, alors qu'au final JM Costes n'a rien démontré , si ce n'est peut-être dans sa conclusion ubuesque qu'il a - comme les rhéteurs de l'antiquité - un certain talent pour l'art de la rhétorique définie par Platon comme un art élaboré du mensonge.

A travers cet exemple (nous pourrions en citer de nombreux autres) nous avons la faiblesse de penser que notre entretien aura eu toute sa place dans Émile pour dévoiler peu ou prou le dessous des cartes, contextualiser, effectuer une critique scientifique du jeu pathologie maladie, rappeler l'historique de cette construction sociale, souligner les contradictions, les non-dits, les conflits intérêts, les contre-vérités - les mensonges parfois - qui circulent sur les jeux d'argent, afin de déconstruire les propos des grands acteurs du champ ludique interrogé par ailleurs. Malgré ses pudeurs élitistes et son respect tatillon des hiérarchies et du « poids » de la personne interrogée dans le champ étudié rappelons à Émile que nos analyses sociologiques, socio-anthropologiques, socio-politiques, socio-économiques.... sur le jeu ont souvent été retenus en intégralité, par exemple dans une revue que Sciences Po doit bien connaître : POUVOIRS(*) A l'époque le directeur en était Olivier DUHAMEL. Le monde est petit !

(*)confer Martignoni, J.-P. « Une sociologie du gambling contemporain » » (51-64) in « Pouvoirs : revue française d'études constitutionnelles et politiques (n°139, Les jeux d'argent, novembre 2011, 164 pages, Éditions du Seuil)

Certes, comme nous l'avons souligné, ce dossier d'Émile consacré au *gambling* est de belle facture. Les journalistes ne sont pas tombés dans le piège de dérouler le tapis rouge à la doxa du jeu pathologie (*même si ce thème est omniprésent à chaque page pratiquement du dossier*) et/ou à certaines associations anti jeu, comme le font souvent les médias. Sciences Po montre l'importance sociologique, économique, historique et culturel des jeux de hasard. Il souligne de multiples façons que ce Fait Social nécessite une politique des jeux nationale et ne saurait se réduire à une approche sanitaire, liberticide, fiscaliste, réglementaire... mise en œuvre sous la domination de différentes *doxas* (jeu pathologie maladie, d'associations familiales ou autres, haute administration à Bercy, au Ministère de la santé, à l'Intérieur) Mais en minorant la parole des chercheurs spécialisés sur le champ ludique depuis des lustres, en mettant en forme la parole autorisée comme nous l'avons montré ci avant, Émile occulte objectivement peu ou prou le fait que les grands acteurs interrogés *sont en conflits d'intérêts, défendent des intérêts*, tiennent des discours pro domo, sont dans des postures, poussent *la poussière sous le tapis*, mettent au contraire en exergue les vérités qui les arrangent et souvent considèrent que *toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire*. Bref en censurant peu ou prou la parole scientifique sur le jeu et sa dimension objectale et critique, Émile n' a pas tout dit des différents nœuds gordiens et autres quadratures du cercle qui empêchent la France d'avoir une politique des jeux nationale transparente, ambitieuse et cohérente. Nous prendrons quelques exemples tout au long de cet article

Le double discours et les non-dits de Stéphane PALLEZ, PDG de la FDJ
--

Dans son entretien à Émile Stéphane PALLEZ ne tient pas le même discours que devant ses actionnaires. En certaines circonstances - devant des décideurs, des financiers, quand elle inaugure de nouveaux locaux..... - S. PALLEZ parle « croissance », « conquêtes de part de marchés » (y compris à l'international) , déploiement de son projet entreprise « FDJ 2020 » « *pour séduire 1 million de nouveaux joueurs* » (confer annexe 4) notamment de jeunes joueurs ; sortir toujours plus de jeux notamment des *jeux de grattage* (12 nouveaux jeux en 2019) nommés par la FDJ *jeux à durée de vie « éphémère »* ce qui vaut son pesant de cacahuètes quand ensuite la PDG parle de *développement « durable »*.

Dans la revue de Sciences Po Madame PALLEZ parle de manière diplomatique de l'ANJ (« *nos rôles respectifs sont complémentaires*, ») de lutte contre l'addiction, de jeu responsable,(« *nous devons proposer une offre attractive et responsable* ») ... alors que dans le document envoyé à l'AMF lors de la privatisation, elle alerte ses actionnaires et les marchés sur les multiples « facteurs de risques » (décrits sur plus de 50 pages) dus à l'arrivée d'un nouveau *gendarme du jeu* aux pouvoirs élargis.

Dans Émile la patronne de la FDJ parle de manière consensuelle de responsabilité sociale et environnementale (RSE) oubliant la trace carbone que laissent derrière eux les milliards de tickets de grattage fabriqués aux ETUN et au Canada et qui parcourent des milliers de kilomètres pour finir souvent - comme chacun peut le constater quotidiennement - dans les caniveaux et les égouts de nos villes.

Dans sa longue interview la PDG de la FDJ ne dit mot sur Bruxelles qui pourrait considérer que La France veut *le beurre et l'argent du beurre* en matière de jeux en conservant un monopole pendant 25 ans sur la majeure partie de son activité malgré la privatisation et l'entrée en bourse. Silence également sur la publicité pour les jeux d'argent dont l'opérateur de loteries inonde quotidiennement la totalité des médias nationaux et régionaux et l'ensemble des canaux et que la doxa du jeu pathologie (fortement présente à l'ANJ et à l'observatoire des jeux) veut limiter.

Et quand Madame Pallez est interrogée sur les casinos en ligne qui sont dans la logique du numérique (*qu'elle prône par ailleurs « la FDJ doit aller encore plus loin dans la transformation*

numérique » page 44), la PDG botte en touche (« ce n'est pas d'actualité ») alors qu'elle sait très bien que ce marché énorme est en développement et que la FDJ est déjà un peu - de fait - un casino en ligne avec pas moins de 65 jeux Illiko (37 jeux en exclusivité internet, 28 jeux de grattage en ligne) disponibles H24, 7 jours sur 7 comme les casinos en ligne.

Bref on l'aura compris S. Pallez ne tient pas un discours de vérité mais donne ses vérités. Elle se situe dans l'art du même pas faux ou tient des propos contradictoires. Elle veut en réalité faire bonne figure face au régulateur afin que les nombreux dossiers que la FDJ va envoyer (et à déjà envoyé) à l'ANJ - notamment pour lancer de nouveau jeux, pour son dossier annuel sur le jeu responsable qui vient d'être validé comme une lettre à la poste - passent sans difficultés. Mais sur les photos publiées par Émile, Stéphane PALLEZ n'a pas l'air inquiète sur son avenir et sur l'avenir de l'opérateur historique. Il faut dire que la forte augmentation de son salaire (déjà conséquent en fixe 320 000 € par an 27 000 euros par mois) votée à l'assemblée générale de la FDJ du 16 juin 2021 (voir ci-dessous : *Les salaires princiers des patrons de la FDJ et du PMU*) a de quoi rassurer. Pour le reste ces deux grands serviteurs de l'État que sont Stéphane PALLEZ et Isabelle FAULQUE PIERROTIN ne peuvent que s'entendre, ce qui pose quand même le problème de l'indépendance réelle de l'ANJ et de sa capacité à réduire l'abus de position dominante dont use et abuse la FDJ depuis des lustres, qui reste pour le moment ce qu'elle a toujours été : un État Ludique dans l'État Croupier.

Ce que Madame PALLEZ n' a pas dit à Émile : la politique de jeu responsable de la FDJ est un fiasco, « les joueurs de la FDJ jouent de manière plus intensive » selon un rapport du Sénat. Le CA de la FDJ est passé de 10 à 17 milliards de 2010 à 2019

Signalons un point particulièrement sensible ou Stéphane PALLEZ - bien qu'elle en parle beaucoup - met en réalité la poussière sous le tapis : la politique de jeu responsable. Cette politique de lutte contre l'addiction et le jeu intensif - inaugurée par Christophe BLANCHARD DIGNAC et qu'elle a poursuivi - constitue en réalité un fiasco qui a abouti à l'inverse du dessein annoncé.... ce qu'a relevé un rapport du Sénat. Explications. La FDJ a perdu plusieurs millions de joueurs en quinze ans (-18%) mais a continué à fortement booster son chiffre d'affaire. En 2010 il a franchi pour la première fois le cap des 10 milliards d'euros. 9 ans plus tard (en 2019) il se monte à 17,2 milliards. Conclusion du Sénat en termes diplomatiques « *les joueurs de la FDJ jouent de manière plus intensive* » donc de manière plus excessive , compulsive, addictive.... pour reprendre le langage médical de la doxa. La volonté de S. PALLEZ de faire correspondre son beau discours - croissance de la FDJ dans le cadre d'un développement durable et d'une RSE accentuée - se heurte à la réalité des faits. Les paroles bisounours de la PDG sont détruites par l'historique du CA de la FDJ.

A qui la patronne de la FDJ fera-t-elle croire que faire passer son CA de 10,5 milliards à 17,23 milliards en moins de dix ans (2010-2019) correspond à un développement modéré, soucieux de limiter l'offre, de protéger les français joueurs et de lutter contre le jeu excessif comme elle l'affirme page 47 : « *Nous devons faire en sorte que la FDJ propose une offre attractive et responsable. C'est à cette double condition que nous pouvons canaliser la demande de jeux sur une consommation contrôlée* »

Cette poudre de perlimpinpin sémantique distillée par Stéphane PALLEZ (« être responsable face aux risques va de pair avec notre capacité à rendre notre modèle économique durable » page 47) n'est destinée en réalité qu'à faire correspondre le discours affiché de la FDJ au plan stratégique de l'ANJ : « *Maintenir le jeu d'argent dans une perspective durable de jeu récréatif* »

Et quand science Po l'interroge sur le contrôle d'identité dans les points de vente donc sur le jeu des mineurs, des interdits de casinos et de cercles qui continuent à jouer, elle balaie d'un

revers de la main cet épineux dossier : « *il n'est pas possible de demander la pièce d'identité l'entrée du point de vente d'un réseau de commerçant partenaires* » (page 47) ou pratique une ironie très provocatrice pour enterrer la question : « *qui imaginerait montrer sa pièce d'identité pour acheter un journal ?* » (page 47) alors que ce contrôle existe dans les casinos et que cette contrainte liberticide est demandée par la doxa du jeu pathologie maladie , les associations anti jeux et certains hommes politiques.

Les salaires princiers des patrons de la FDJ et du PMU = S. PALLEZ (320 000 € par an en fixe) et Charles LANTIERI n° 2 de la FDJ (248 000 €) verront leur rémunération « variable » augmenter de 47 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints , de 61 % de la rémunération fixe en cas de surperformance. <i>Cyril Linette PDG du PMU(800 000 euros par an) épinglé par Mediapart</i>

Pour l'avenir c'est encore pire. A qui S. PALLEZ fera-t-elle croire qu'une FDJ privatisée, devant rendre des comptes à ses actionnaires, fera moins bien en terme de croissance que quand elle était à 100 % publique et qu'elle va soudainement lever le pied pour faire plaisir à la doxa du jeu pathologie maladie et à l'ANJ. D'autant que l'assemblée générale de la FDJ du 16 juin 2021 a décidé d'augmenter fortement le salaire annuel déjà très conséquent de S. PALLEZ et celui du n°2 de la FDJ (en « fixe » 320 000 € pour la PDG et 248 000 € pour Charles LANTIERI, DG délégué) en boostant leur rémunération « variable », pour atteindre 100 % du salaire « fixe » annuel en 2024. Dès 2021 les deux dirigeants verront leur rémunération « variable » augmenter de 47 % de la rémunération fixe en cas d'objectifs atteints , de 61 % de la rémunération fixe en cas de surperformance de la FDJ (source *Zone bourse 16/06/2021 : « La Française des Jeux : Politique de rémunération des mandataires sociaux 2021, telle qu'adoptée par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2021 » confer annexe*) Avec une telle carotte - que certains jugeront indécente - nous voyons tout mal les responsables de la FDJ mettre un frein à la croissance.

Cette pratique consistant à offrir un bonus basé sur l'atteinte d'objectifs - qui fait doubler un salaire fixe déjà faramineux - concerne aussi le PMU. Cyril Linette a été épinglé par Mediapart sur le même sujet = « *PMU: le patron s'enrichit, les salariés trinquent = si les salariés du PMU, sous la tutelle des ministères du budget et de l'agriculture, souffrent de la crise sanitaire, le directeur général, Cyril Linette, profite de rémunérations colossales, proches de 800 000 euros par an. Son contrat prévoit un parachute doré avoisinant le million d'euros* ».(Laurent Mauduit, Mediapart, 14 AVRIL 2021) Subodorons - les sociologues sont aussi citoyens - que si tous les salariés bénéficiaient de tels *avantages* - que certains qualifieront de *privilèges* - non seulement ils travailleraient plus et plus longtemps (ce qui résoudrait grandement le problème des retraites), et cela inciterait fortement les chômeurs - et ceux tombés progressivement dans le cercle de la culture du chômage - à reprendre un emploi. Le Canard Enchaîné (n° 5250, 23 juin 2021, p.8) n'aurait plus à titrer « Alerte à la pandémie de flemmards » reprenant un article du Point (17/6) qui montrait du doigt « *Ces français qui ne veulent plus travailler* » suite au « spleen anomique » qu'a produit le Covid. Le journaliste du Point précise - traduisant la pensée d'un conseiller de Bercy interrogé - « *sauf à les augmenter, il sera difficile de maintenir l'attractivité de certains métiers pénibles ou de secteurs en tension* »

Nous avons vu que les propos de Stéphane PALLEZ méritaient d'être soumis à la critique et non livrés comme de pures vérités. Il en va de même dans une moindre mesure pour les propos de Cyril LINETTE. Le responsable du Pari Mutuel urbain - après avoir décrit les difficultés dans lequel

se trouve le PMU depuis des années pour renouveler et rajeunir sa clientèle - y va de son petit couplet sur le jeu responsable et l'addiction (page 51) pour, la phrase suivante, affirmer vouloir « relancer et remettre le PMU sur le chemin de la croissance » Mais C. LINETTE souligne aussi que l'ANJ « doit aussi comprendre nos contraintes économiques, celles d'être le financeur de toute une filière » Il en va de même surtout des propos de la gendarme du jeu Isabelle FAULQUE PIERROTIN :

L'ancien régulateur (l'ARJEL) devient avec l'ANJ super modérateur, moralisateur, médecin, psychiatre....

La France a-t-elle une politique des jeux ambitieuse synonyme de développement, de croissance (pour les opérateurs) d'espoir (pour les joueurs) et de solidarité collective(*)? On peut s'interroger quand Madame Pierrotin précise que le principale volet de cette politique doit consister.....« *en une protection accrue du joueur dans une vision unifiée de la régulation* » (page 33) et » « *que le marché des jeux quel que soit le canal* » doit rester « *dans un cadre récréatif* »(page 33) Ne parlons même pas de l'aspect strictement commercial, marketing, financier... du business du jeu (gambling et de gambling) ou les propos de Madame PIERROTIN - qui se permet de donner des conseils aux opérateurs qui exploitent le jeu avec succès depuis des lustres - peuvent faire sourire : « *ce n'est pas l'intérêt (des opérateurs) de faire un coup et d'avoir une conquête extrêmement fugace de parts de marché (..) les acteurs ont intérêt à avoir une politique durable vis à vis des consommateurs* » (pages 33,34)

*) :Redistribué de différentes manières l'argent du jeu profite à la collectivité nationale et aux territoires sans même parler de redistributions ciblées de l'argent ludique pour le sport ou avec la loterie Mission Patrimoine voulue par la couple MACRON/BERN. Amorce d'une politique des jeux nationale ambitieuse mais parallèlement Macron/Lemaire privatise la FDJ : « va comprendre Charles !! »)?

C'est la tête à l'envers. A écouter Isabelle FAULQUE PIERROTIN tout au long de sa longue interview à Émile - et Charles COPPOLANI le Président de l'ARJEL tenait le même discours - on a l'impression que le but unique de la politique des jeux de la France doit être de modérer le jeu ; de lutter contre la passion ludique des français ; de protéger les joueurs ; d'informer les familles sur les dangers du jeu pour leurs enfants dès le plus jeune âge ; les jeunes sur les paris sportifs qui semblent plus dangereux que le fléau du cannabis ; les adultes sur l'enfer du jeu que constituent les casinos, les clubs de jeu...et sur cette maladie épider...ludique que constitue les jeux de grattage....bref un discours néo-prohibitionniste très marqué. L'ancien régulateur (l'ARJEL) devient avec l'ANJ super modérateur, moralisateur, médecin, psychiatre, assistante sociale, pédiatre.... Ce modèle autoritaire proposé dans le plan stratégique de la présidente de l'ANJ qui dit aux joueurs comment ils doivent jouer (après avoir dit aux opérateurs comment ils devaient mener leur business) risque vite de montrer ses limites.

Cette « non » politique des jeux (sic) tracée par Isabelle FAULQUE PIERROTIN apparaît en réalité comme une politique du *care* de plus en plus liberticide et qui, dès à présent, peut être qualifiée de néo prohibitionniste et ce n'est sans doute qu'un début. La doxa, des associations (familiales (UNAF) souvent parisiennes, parfois minuscules et anti jeu (SOS joueurs) qui ont largement infiltré l'ANJ vont vouloir toujours plus de limitations (par exemple en matière de publicité), de contraintes pour les opérateurs, de nouvelles mesures réglementaires pour identifier, surveiller les joueurs, les familles joueuses et leur progéniture.

Même si on sent bien que parfois Isabelle FAULQUE PIERROTIN (ancienne présidente de la CNIL rappelons-le) s'interroge face ce totalitarisme sanitaire et liberticide prôné par la doxa du jeu pathologique et certaines associations : (page 36) « *je suis quand même très réservée sur le contrôle d'identité parce que dégainer une carte d'identité pour entrer dans un point de vente FDJ ou un bar PMU, c'est à mille lieux de la sociologie de ces personnes, de la culture de ces lieux (...)* Ces points de vente sont encore des lieux de partage, de socialisation, de présence commune ou les gens qui sont un peu à la dérive peuvent être là » Que diable Madame Pierrotin - qui se fait ici

sociologue - ne travaille-t-elle pas avec..... des sociologues, des ethnologues..... qui lui confirmeraient qu'en effet les espaces de jeu (FDJ, PMU et casinos) sont des espaces à riche sociabilités ou à socialité éphémère mais qui lui préciseraient que les populations qui les fréquentent ne sont pas forcément « à la dérive » et que le « métier de sociologue » invite à ne pas faire des remarques ethnocentrées ou désobligeantes sur les personnes étudiées ou observées.

Au final certains lecteurs considéreront que la critique est facile mais que la tâche d'Isabelle FAULQUE PIERROTIN ne l'est pas. Ils n'auront pas tort. Néanmoins la synthèse qu'elle fait dans son plan stratégique (*un jeu récréatif pour un développement durable dans une politique de jeu responsable et de lutte accrue contre l'addiction accrue*) pose problème. Cette *quadrature improbable du cercle ludique* ne saurait constituer la base solide d'une politique des jeux nationale. Cette adaptation du « en même temps » - au champ ludique, constitue *une construction intellectuelle parisienne liberticide* et contradictoire, se situant aux antipodes de *la réalité sociologique du terrain ludique national*, en outre politiquement dangereuse après le mouvement des gilets jaunes. Finalement après « le mépris sidérant* » de Benjamin Griveaux pour ces français « qui fument des clopes, roulent au diesel » (et nous ajouterons : qui prennent l'apéro, boivent du vin, jouent...) on continue depuis Paris de lancer des injonctions à nos concitoyens infantilisés pour leur dire comment ils doivent se comporter - et désormais comment ils doivent jouer - dans le moindre détail. (*) : « *Le mépris sidérant de Griveaux pour les «gars qui fument des clopes et roulent au diesel»* Paul Sugy, *le figaro*, 29/10/2018

Certes, nous ne pouvons pas faire porter entièrement à Isabelle FAULQUE PIERROTIN le chapeau - trop large pour elle - d'un État Croupier hypocrite qui n'ose toujours pas assumer une politique des jeux ambitieuse ou - à contrario - qui n'a pas le courage de couper les liens incestueux qui le relie aux opérateurs, notamment à la FDJ. Mais en attendant quand nous regardons l'activisme de l'ANJ ces derniers mois, on s'aperçoit que cette néo prohibition contradictoire a déjà commencé. De nombreux sondages sont lancés par l'ANJ sur l'addiction (3 en quelques mois !!) - et chacun sait grâce à Pierre BOURDIEU que les sondages servent davantage à « faire l'opinion » qu'à la mesurer - ; des conventions sont signées. La dernière en date - cela ne s'invente pas - avec l'observatoire des drogues et des toxicomanies. Il y avait urgence. Les jeux d'argent sont plus dangereux que le crack qui pourrit la vie de certains quartiers de la capitale !

A grands frais - et alors que Isabelle PIERROTIN déplore (page 36) de n'avoir pas assez de moyens « pour lancer une campagne d'affichage grand public sur l'addiction aux jeux d'argent » ce qui en dit long sur ce que souhaiterait faire l'ANJ, « nous ne sommes pas le Ministère de la santé » précise-t-elle (il est vrai que parfois on se demande si l'ANJ n'en n'est pas une annexe) - l'ANJ multiplie les sondages tous réalisés par Harris interactive (qui a tout de suite compris que l'ANJ allait être *un bon client* et qu'il fallait aller forcément peu ou prou aller dans le sens de ce que souhaite l'ANJ pour ne pas perdre ce bon client : voir notre article cité ci-dessous) Le dernier sondage commandé par l'ANJ à Harris Interactive est consacré aux paris sportifs.... et bien entendu à l'addiction aux paris sportifs.

Plusieurs conventions sont signées. Une avec l'UNAF pour dans une attitude foucaldienne *surveiller - et punir ?* - les familles joueuses et contrôler la socialisation ludique des joueurs et celle de leur progéniture. (voir notre article *UNAF, ANJ : Police des familles joueuses ? = Une intrusion sociologique* de l'UNAF et de l'ANJ dans la socialisation ludique primaire qui pose problème(avril 2021, 45 pages, 51 notes, 12 annexes) (publié sur : lescasinos.org 7/4/2021) extrait ci-dessous :

Va-t-on bientôt imposer une amende de 135 euros à un papa joueur achetant un ticket de grattage à son fils ? Priver d'autorité parentale une maman qui utiliserait la pochette cadeau de la FDJ pour offrir des jeux à sa fille pour son anniversaire ? Mettre en examen un turfiste qui emmènera son fils sur un hippodrome pour voir le spectacle des courses ? Interroger les couples qui s'envoient des clins d'œil ludiques le jour de la Saint Valentin ? Demander des comptes aux familles qui partent en vacances avec leurs enfants mineurs et fréquentent chaque été les casinos dans les 200 stations thermales, balnéaires et climatiques ou ils sont autorisés ? Envoyer une assistante sociale chez les parents qui évoquent devant leur progéniture ce qu'ils feraient s'ils gagnaient le pactole à un jeu d'argent ? IN MEDIAS RES On peut s'interroger à la lecture du sondage commandé par l'ANJ*

(Autorité Nationale des Jeux) sur la socialisation ludique primaire et à celle des conseils que l'UNAF (Union nationale des associations familiales) se permet de donner aux parents en matière de jeux de hasard. (*) sentence latine empruntée à Horace qui évoquait le style d'Homère capable dans un bref préambule d'emporter son auditoire au cœur de l'action

Une autre convention avec l'Observatoire des drogues a été signée le 22 juin avec Julien Morel D'Arleux, directeur de l'OFDT, (site de l'anj le 25/06/2021) pour « préciser les modalités de coopération entre les deux en matière de prévention du jeu excessif ou pathologique et de protection des mineurs. » et « accompagner les titulaires de droits exclusifs dans la mise en œuvre de leur obligation de reverser 0,002% de leurs mises au financement d'études sur les addictions aux jeux »

Des sous, des sous pour la doxa ! Ils se croient tout permis et ils se permettent tout. Costes, la doxa et ses multiples composantes sont à la manœuvre. Ils ont senti le filon et c'est encore pire que ce que nous avons imaginé et dénonçons depuis des années. Ils se moquent bien des joueurs en réalité. Ils veulent de l'argent. Ils veulent tous *passer à la caisse*. Souhaitons que Madame Isabelle FAULQUE PIERROTIN - « une femme d'autorité » - comme nous l'avons écrit dans un article(*) , sache prendre du recul face à *cette pieuvre aux multiples tentacules nommée doxa du jeu pathologie maladie*.

(*) « Isabelle FAULQUE PIERROTIN une femme d'Autorité... à la tête de l'ANS : L'ex Présidente de la CNIL a été nommée par le Premier Ministre à la tête l'Autorité Nationale Des Jeux (ANS) qui sera installée en 2020. Madame FAULQUE PIERROTIN rendra en décembre un rapport de préfiguration « (novembre 2019, 10 pages deux annexes) publié dans casino legal France 22/11/2019)

Au final cet activisme, le cumul de toutes ces actions et décisions de l'ANF (qui vont toutes dans le sens de ce que souhaite la doxa) constituent mine de rien un modelage insidieux de la politique des jeux de la France. Ces orientations, prises sous la domination de la doxa, se font en dehors de tout processus démocratique. La représentation nationale n'interviendra - si elle intervient - que pour valider ou modifier à la marge les orientations retenues validées depuis longtemps par l'ANJ

Terminons (provisoirement) avec deux exemples ou les propos de la présidente de l'ANJ à peuvent - selon - inquiéter ou faire sourire :

- Interrogé (page 34) sur l'offre digitale illégale - en gros les casinos en ligne et notamment les machines à sous sur internet - un sujet central du champ ludique que le législateur mais aussi les casinos français devront un jour affronter. Madame PIERROTIN précise dans Émile que l'ANJ a mené 500 entretiens avec des interdits de jeu volontaire (IJV),(*) suite à la dématérialisation du fichier des interdits longtemps chasse gardé du ministère de l'intérieur et désormais assuré par l'ANJ. (interdiction.anj.fr) . (confer : club poker du 18 janvier 2021 : « l'anj simplifie le parcours d'inscription à la liste des interdits de jeu »)

(*)Rappelons qu'il y a actuellement (janvier 2020) « seulement » 38 500 interdits de jeu (pour 30 millions de joueurs !!) contre 34 739 au 1° janvier 2013. Contrairement aux sombres prévisions intéressées de la doxa l'ouverture des jeux en ligne en 2010 n'a pas fait exploser les interdits. A titre de comparaison notre voisin suisse comptait 61 452 interdits en 2019 (+ 4278 par rapport à 2018) (source le nouveliste 25/10/2020) Lire aussi sur ce support numérique l'article d'Addiction Suisse (un centre de compétence sur les drogues) : « Dépendances : alcool, cigarette, drogue, jeux...on trouve de tout trop facilement, à chaque coin de rue « (le nouveliste du 5/2/2019) Malgré son côté politiquement correct, engagé et contradictoire - «Addiction Suisse » met sur le même plan l'utilisation d'internet, les jeux d'argent et la consommation d'héroïne, d'ecstasy, de LSD » - l'article est intéressant. Il nous permet surtout de rappeler - nous n'avons pas la mémoire courte - que la Suisse - ce beau pays - a été longtemps très laxiste en matière de stupéfiants sous la domination totale des addictologues spécialisés dans les drogues. Mais qui se souvient du Parc Platzspitz à Zurich devenue la Mecque européenne de la dope, ou chaque jour 3000 toxicomanes suisses et étrangers venaient s'

approvisionner en héroïne. Dans ce lieu surnommé le «Needle-Park» (parc à aiguilles) les toxicomanes se piquaient en plein air au milieu des ordures et au vue des familles qui s'y promenaient avec leurs enfants. Une vision de l'enfer sur terre. Il faut dire que 5 millions de seringues avaient été distribuées à la demande des addictologues pour ne pas que les drogués tombent malades et se shootent proprement !!! Résultat les secours avaient réanimé 3600 personnes dans ce mouiroir à ciel ouvert et 21 junkies étaient morts sur place. Ce parc a fermé le 5 février 1992 et la Suisse toujours sous la domination des addictologues a ouvert des salles de shoot (pardon des salles d'injections à moindre risque pour reprendre la sémantique hypocrite des médecins) C'est ce modèle que veut importer à grand frais (une salle de shoot coute plus de 800 000 euros par an) JM Costes et Anne HIDALGO (dans certains quartiers de Paris mais pas à proximité du domicile de JM Costes et de Madame HIDALGO) et de nombreuses autres personnalités politiques et médiatiques soumises à l'autorité médicale ou aveuglées par leur idéologie et/ou leur démagogie politiquement correcte..

- Isabelle FAULQUE PIERROTIN dévoile surtout que 50 % des interdits de jeu interrogés se sont auto interdits... à cause des casinos en ligne, pourtant prohibés en France et qui ne sont pas un sujet d'actualité pour la PDG de la FDJ (page 47). Madame PIERROTIN avouant tranquillement que l'ANJ n'avait pas prévu cette possibilité « ce n'était pas du tout prévu dans le formulaire de l'entretien » (page 34). Ce qui peut faire sourire sur le sérieux scientifique des questionnaires et autres sondages que réalisent en interne l'ANJ ou ceux qu'elle commande à grand frais à Harris interactive. L'ANJ réalise une étude sur les interdits de jeu et oublie d'inclure les casinos en ligne dans le questionnement ! Face à cet amateurisme on invitera à nouveau Isabelle FAULQUE PIERROTIN a travailler avec des sociologues spécialisés dans les enquêtes
- 2° exemple Isabelle FAULQUE PIERROTIN parle (page 34, 35) d'un « atelier de travail » mise en place suite à une demande du Ministère de l'agriculture qui veut « assouplir la législation sur les paris hippiques » pour « pour faire venir une population moins spécialisés » que les turfistes. A notre connaissance JM Costes spécialiste hippique bien connu (sic) participe à cet atelier ! L'idée du Ministère de l'agriculture...et du PMUest simple : faire en sorte logiquement qu'il y ait plus de français qui parient sur les courses de chevaux « *car ce secteur peut paraître complexe et compris uniquement par des spécialistes qui connaissent le monde des courses* » . Démocratiser les paris hippiques le PMU cherche la solution depuis des lustres , le problème c'est que curieusement la Présidente précise ensuite (page 36) : « *faire venir une population moins spécialisée qui pourrait parier sur des jockeys, la place du cheval à la corde ou pas, la nationalité de l'entraîneur* » !! La on ne suit plus trop Madame Pierrotin ces informations pointues semblent davantage réservées à des turfistes chevronnés qu'à des néophytes. Va comprendre Charles !

Conclusion :

Souhaitable pour la France, une autre politique des jeux est possible. Elle doit être construite avant tout avec les millions de joueurs (qui financent toutes les filières) et les opérateurs, principaux acteurs de cette économie en croissance. Chacun l'admettra ce n'est pas aux membres - cooptés - du collège de l'ANJ et dont la plupart ne sont pas du tout des spécialistes des jeux - et n'ont sans doute jamais joué de leur vie - de définir peu ou prou cette politique. En ce qui concerne le jeu responsable il faut mettre un frein à l'activisme propagandiste des addictologues. Ce n'est pas à des médecins, des psychiatres de définir la politique des jeux de la France, chacun en conviendra. Les pouvoirs publics ont voulu faire entrer le « loup » dans la bergerie. Après l'observatoire des jeux c'est au tour de l'ANJ de

subir les assauts de ce « prédateur opportuniste » qu'est la doxa du jeu pathologie dont le slogan est désormais « je suis partout » (voir ci-dessous)

Il n'y a pas que l'ANJ, l'observatoire des jeux, le Ministère de la santé, l'UNAF, l'observatoire des drogues qui agitent le chiffon rouge de l'addiction ludique. La doxa du jeu pathologie maladie est désormais constituée d'une multitude de structures qui font feu de tout bois. La concurrence accentuant leur agitation. Il ne se passe pas une semaine, un jour sans que nous recevions une information concernant cet activisme propagandiste. Quelques exemples récents :

- **Le 7 juillet : Anne François Goalic de l'IFAC (Institut Fédératif des Addictions Comportementales, CHU de Nantes)** précise que « Comme chaque année » les rencontres de l'IFAC se dérouleront le 25 novembre 2021 avec à la clé un joyeux programme : « *Gestion de la crise suicidaire dans le jeu pathologique* » avec *Anders Håkansson* (médecine des addictions, Université de Lund, en Suède) et *Virginie Lagrée* (psychiatre CHU de Nantes) ; la plaquette précise : « *le jeu d'argent pathologique a des conséquences négatives dans tous les domaines de la vie et peut conduire au suicide* » Pas un mot sur le nombre de joueurs qui se « seraient » suicidés à cause du jeu, le nombre de suicidés joueurs traités par le CHU de Nantes et silence sur les travaux du sociologue E. DURHEIM sur Le Suicide - un Fait social - Rappelons que le *Centre de référence sur le jeu excessif (CRJE) transformée en IFAC en 2011*, de Jean-Luc VENISSE, addictologue au CHU de Nantes, a été créé de toute pièce grâce à l'argent de la Française des jeux, à hauteur de plusieurs millions d'euros et cela alors que JL VENISSE et nous même étions en pleine expertise INSERM sur le jeu. Nous avons souvent dénoncé ce conflit d'intérêts provocateur (au milieu d'une expertise scientifique) et l'opportunisme du Professeur VENISSE, grandement favorisé il est vrai par le lobbying de la FDJ.
- **Le 6 juillet Amine BENYAMINA (Département de Psychiatrie et d'Addictologie Hôpitaux universitaires Paris-Sud)** indique que le congrès de L'Albatros (*Quand les addictions mettent au défi les autres disciplines*) se déroulera comme chaque année au Novotel Tour Eiffel à Paris (les 7,8,9 décembre 2021) avec bien entendu un volet sur le jeu pathologique : John E. Grant (Chicago USA) *Gambling and duals disorders (le jeu et les troubles duels)* et Marie Gralle Bronnec (Nantes, France) *Games and gaming: IRL and virtual* (Jeux et jeux pathologiques : IRL et virtuels)
- **Le 1^{er} juillet le même Amine Benyamina envoie l'opus numéro 44 du « village des addictions** « construit par feu le Professeur Michel REYNAUD, psychiatre, addictologue, qui avait soudainement il y a quelques années *ajouté une nouvelle baraque* consacrée au jeu pathologique dans son village curieusement très ludique ! consacré aux addictions. Disparu en 2020 nous avons avec respect rendu hommage à M. Reynaud et à sa famille dans un article malgré des divergences génériques mais on s'étonnera que A. Benyamina instrumentalise un peu cette disparition. Il précise : « *En cet Euro 2021 de Football, j'imagine sans peine ses propos (ceux de Michel REYNAUD sur la promotion de l'alcool et des paris sportifs... Nous y revenons dans cette newsletter* ». Et en effet plusieurs infos alarmistes souligne les dangers addictifs des paris sportifs à l'occasion de l'Euro de foot 2021 :
- 1 = Des parieurs mettent en garde contre les dangers des paris sportifs : L'Euro 2021, c'est aussi l'occasion pour les opérateurs de paris sportifs d'attirer toujours plus de joueurs en ligne. Gagner beaucoup d'argent sans effort, c'est la proposition de nombreux sites, qui au moyen de publicités particulièrement agressives, visent un public bien particulier : des jeunes urbains issus de quartiers populaires. Attention, car jouer n'est pas sans risque ! Le témoignage de Jérémy, 19 ans. Par contre aucune inquiétude d' Amine Benyamina pour les drogues et notamment le shit. Là le village des addictions déroule le tapis rouge à Caroline JANVIER, Rapporteuse de la mission d'information sur le cannabis (MIC), Il faut dire que la députée LREM défend une légalisation du cannabis (*Caroline JANVIER, en marche avec Emmanuel Macron pour la légalisation*)

- 2 = Euro 2021 et paris sportifs : restons « maître du jeu » Nombreux seront ceux qui vont suivre les matchs de l'Euro 2021, certains d'entre vous seront peut-être tentés de parier sur certains matchs ? Les sites de paris sportifs n'ont jamais été aussi disponibles ou faciles d'accès qu'aujourd'hui. Cependant, leur activité est encadrée et afin de prévenir les risques du jeu excessif, ou l'addiction aux jeux
- **Le 2 juillet : Anne François Goalic (IFAC, Nantes) envoie sa NEWSLETTER N° 106 (juin 2021) et c'est là qu'on mesure à quel point la doxa du jeu pathologie maladie est devenue une pieuvre aux multiples visages**

Dans la rubrique « actualité » on parle :

- de la convention ANJ et l'OFDT signé dernièrement et qui précise « les modalités de coopération entre les deux organismes en matière de prévention du jeu excessif ou pathologique» ;
- de l'appel à projets de recherche 2021 de l'IReSP « Services, interventions et politiques favorables à la santé » Expert pour l'Iresp en 2016 nous avons planché sur un projet qui concernait bien évidemment l'addiction ludique. (IRESP 2015 axe 3.3 « addictions aux jeux »)

Dans la rubrique « Nouveautés documentaires, échos des labos » toutes les informations citées concernent le jeu problématique considéré comme une maladie (on parle même de « rechute « voit 1 ci-dessous)... =

1. « Facteurs prédictifs de la rechute au cours d'un suivi de 5 ans d'un échantillon de joueurs de jeux de hasard et d'argent » (AMarie Grall-Bronnec, Morgane Guillou-Landreat, Julie Caillon, Caroline Dubertret, Lucia Romo, Irène Codina, Isabelle Chereau-Boudet, Christophe Lancon, Marc Auriacombe, JEU-Group, Jean-Benoît Hardouin, Gaëlle Challet-Bouju. *Journal of Behavioral Addictions*, avril 2021)
2. « Traitement du jeu pathologique à l'aide de la réalité virtuelle : la verbalisation de stratégies face aux situations à risque » (Chanelle Gilbert-Baril, Stéphane Bouchard, Isabelle Giroux. *Journal of Gambling Issues*, mai 2021)
3. « Messages de prévention promouvant le jeu responsable : une injonction paradoxale dans les jeux de hasard et d'argent » (Thèse de Aurelie Mouneyrac, portail HAL Université de Toulouse, mai 2021)
4. Témoignage : Vincent parle de sa période d'addiction aux jeux. Podcast de Radio Crésus, mai 2021 Invité par « Radio crésus » - Radio qui a pour finalité d'aider les gens en situation de surendettement - Vincent est venu parler de sa période d'addiction aux jeux : phase de gain, phase de perte et de désespoir, jusqu'au moment où il décide de demander de l'aide. Il explique comment et pourquoi le soutien de Crésus a été déterminant dans son parcours de soins. Il se dit aujourd'hui tiré d'affaire.
5. « Mieux comprendre l'usage des jeux de hasard et d'argent en période de pandémie » *Visio-conférence sur le site Internet de l'Institut universitaire sur les dépendances (Montréal)*, mai 2021 (Sylvia Kairouz, Valérie Van Mourik. Chaire de recherche sur l'étude du jeu, avril 2021) Données de prévalence au Québec des joueurs et des joueurs en ligne, habitudes de jeu pendant la pandémie, dépenses, profil des usagers, comorbidités, motivations à jouer, prise en charge...)
6. « Développement d'un modèle de repérage des joueurs problématiques sur Internet à l'aide de méthodes d'intelligence artificielle » (Bastien Perrot, Jean-Benoît Hardouin, Elsa Thiabaud, Anaïs Saillard, Marie Grall-Bronnec, Gaëlle Challet-Bouju, *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, juin 2021)
7. Et quand de guerre lasse on apprend qu'il y a enfin un regard un peu critique, scientifique et historique sur cette « construction sociale » que constitue le jeu pathologie maladie (le livre de Thomas AMADIEU La « fabrique » de l'addiction aux jeux d'argent : voir résumé annexe 6) nous sommes vite déçus. Certes nous n'avons pas encore lu l'ouvrage de notre collègue sociologue (annoncé pour juin aux Éditions « Le bord de l'eau » collection : « Pour mieux

comprendre », il ne sortira qu'en octobre d'après notre libraire) mais ce qui apparaît dans la plaquette de présentation déçoit et même inquiète. « Idéologue » notre collègue « sociologue » (sic) semble reprendre la vieille antienne néo-marxiste du jeu comme *opium du peuple* matinée à l'aune du credo du jeu pathologie maladie. Il parle de « fléau social du jeu excessif » Bref non seulement le joueur est un malade mais en plus c'est un imbécile un peu idiot (« cette habitude de masse a de quoi surprendre » , précise AMADIEU en parlant des jeux d'argent) qui se fait honteusement exploiter par l'État Croupier et ces affreux capitalistes que sont les opérateurs de jeu pour tomber (volontairement) dans la misère. Plus grave si besoin était T. AMADIEU semble se situer sur le registre du devin, du voyant, du cartomancien quand il prévoit « une future épidémie d'addiction au jeu »

8. Bref toutes les occasions sont bonnes pour réduire les pratiques ludiques à une question d'addiction et de santé publique et quand Pieter Remmers, (European Association for the Study of Gambling (EASG)) annonce Mark Griffiths (*Directeur International Unité de recherche sur le jeu, Nottingham Trent University*) dans son traditionnel colloque à Oslo (mais il encore virtuel cette année 7, 8 and 9 September 2021) c'est pour nous parler du jeu problématique pendant le COVID : *Problem Gambling during the COVID-19 pandemic: What do we know? : (Jeu problématique pendant la pandémie de COVID-19 : que savons-nous ?)* Idem pour Ingrid VOGEL (Centre du jeu excessif, médecine des addictions, département de psychiatrie, CHUV vaudois) qui le 8 juillet nous informe d'une conférence de Magaly Brodeur médecin sur « L'impact de la Covid-19 sur les jeux de hasard et d'argent au Québec (Canada) » le 24 août à Lausanne

Isabelle FAULQUE PIERROTIN devrait surveiller cette doxa très puissante aux multiples visages. Même si l'usine à gaz du jeu pathologie maladie est déjà largement construite il n'est jamais trop tard. Impossible de consulter toute cette littérature qui de toutes façon - en conflits d'intérêts - enfonce le clou de manière masturbatoire et propagandiste sur la maladie du jeu. Mais ouvrir un livre critique (il y en a eu de nombreux) sur le DSM - qui montre comment a été fabriqué ce construit social que constitue le jeu pathologie maladie en imposant des dichotomies réductrices (jeu social/jeux excessif ; jeu loisir/jeu pathologique) pour pouvoir exploiter le business du jeu compulsif et transformer une pratique sociale ancestrale en maladie - apparaît comme une solution raisonnable. Lire ou relire le célèbre ouvrage du philosophe Georges CANGUILHEM (1904-1995) : *Le normal et le pathologique* (PUF,Quadrige, 2013, 300 pages) permettra de refuser cette soumission à l'autorité que cherche à imposer sans débats la doxa du jeu pathologie maladie (confer Sciences humaines n°154 novembre 2004, 50-53 consacré aux travaux du philosophe)

Au final ce numéro d'Émile et les déclarations ISABELLE FAULQUE indiquent qu'il ne faut pas que la représentation nationale (Parlement, Sénat) se désintéresse de la politique des jeux de France en croyant que tout est réglé avec la création de l'ANJ - certes dirigée par un grand serviteur de l'État en la personne d'Isabelle FAULQUE PIERROTIN - mais qui outre qu'elle n'est pas une spécialiste des jeux d'argent, n'a pas reçu un blanc-seing des autorités, sauf si ces deux institutions de la République et notamment le Palais du Luxembourg accepte de constater dans quelques mois – plusieurs années après les travaux du sénateur TRUCY - que *l'État est toujours croupier et le Parlement toujours croupion*.

Dans la post face de son désormais célèbre rapport « Les jeux de hasard et d'argent en France : l'État croupier, le Parlement croupion ? (*Rapport du sénat n° 223, 2001-2002, , 342 pages, commission des finances*) François TRUCY précisait : « les jeux de hasard constitue un phénomène majeur sur le plan sociologique, économique et

budgétaire » Mais il ajoutait - très critique - que la politique des pouvoirs publics en matière de jeux se caractérisait par :

1. **« une vision partielle qui privilégie la protection au détriment de la dynamique économique du secteur**
2. **une attitude ambivalente : l'État est à la fois actionnaire et régulateur, d'où résulte un régime particulier : prohibition, exception, monopole**
3. **un certain immobilisme : l'État censeur et rentier semble par trop se contenter de limiter la croissance de l'offre ludique ; dans un cadre législatif et réglementaire d'une complexité excessive**
4. **une position restrictive qui comporte des risques : freiner la dynamique de croissance et d'emplois du secteur , développer des pratiques illicites (cyber casinos illégaux) »**

En ce sens les propos du sénateur n'ont hélas pas vieilli

.....et (message personnel) François TRUCY reste donc toujours le « jeune homme vert » qu'il était comme quand il arpentait à vive allure les couloirs et les salons du Palais du Luxembourg.

JPM, Lyon, juillet 2021

Notes :

1. « Émile »..... DURKEIM, « Émile » de Jean-Jacques Rousseau et Émile « Boutmy » le fondateur de Sciences Po = Le nom du magazine de sciences PO ne fait pas référence à « Émile » DURKEIM (1858-1917) l'un des pères fondateurs de la sociologie, ni à « Émile » le traité d'éducation portant sur « l'art de former les hommes » de Jean-Jacques Rousseau (1712-1778); il rend hommage à Émile « Boutmy » (1835-1906) écrivain et politologue français. Associé à la constitution de la science politique, fondateur de l'École libre des sciences politiques, future Institut d'études politiques de Paris, plus connue sous le nom de Sciences Po. Voilà ce que dit le site de Sciences Po Alumni sur sa revue = *« Sciences Po Alumni publie et diffuse à sa communauté d'adhérents le magazine Émile. Ce trimestriel, distribué à 12 000 exemplaires, a pour objet de faire vivre le débat et la réflexion autour de grands sujets d'actualité au sein de la communauté des étudiants et diplômés de l'École. Émile propose des interviews, des portraits de personnalités inspirantes ou au cœur de l'actualité, des tribunes, des papiers d'analyse, des reportages, des sélections littéraires... Les sujets d'actualité y sont abordés à travers l'œil affûté de professionnels reconnus dans leur domaine, dont de nombreux professeurs ou diplômés de Sciences Po. Depuis 2016, Émile est également un site d'actualité et d'analyse alimenté par l'équipe de l'Association et de nombreux contributeurs extérieurs – chercheurs, journalistes, sondeurs, écrivains...Pour recevoir le magazine Émile par voie postale, il faut être adhérent à l'association. Mais vous pouvez découvrir gratuitement un aperçu des premières pages des précédents numéros »* (Sciences Po Alumni, 26, rue Saint-Guillaume, 75007 Paris, emile@sciencespo-alumni.fr

www.sciences-po.asso.fr)

2. *« Les casinos français rouvriront partiellement le 19 mai » , les casinos.org du 6 mai 2021*(source : 20minutes.fr/AFP)

3. Voir notamment : « Covid-19 : l'effervescence règne avant la réouverture des casinos de Vittel et Contrexéville » (Élise DUBOURG Vosges matin 18/5)« Sud Pays basque : les casinos misent sur la réouverture »(Fabien Jans - f.jans@sudouest.fr, sud-ouest 17/05/2021)« Agon-

Coutainville. Les machines à sous relancées pour la réouverture des casinos »(17 mai 2021 tendance ouest, Thierry Valoi) « La Baule. Casinos Barrière : une réouverture progressive : L'établissement prépare sa réouverture progressive à partir du 19 mai prochain. Avec une jauge limitée dans un premier temps et concernant certains secteurs du casino ». (14/05/2021 ouest France) « Au casino de Ouistreham, on sait déjà quelles machines vont rouvrir en premier : Mercredi 19 mai 2021, les casinos devraient également rouvrir leurs portes. Christian Sigler, directeur général du casino Barrière de Ouistreham évoque la sortie de crise ». (benjamin Forant, 8 Mai 21 ; actua .fr Normandie : Liberté : le bonhomme libre)« Du 19 mai au 30 juin, une réouverture par étapes des casinos : la filière respire : Vous pourrez tenter votre chance aux machines à sous à partir du 19 mai, mais sous certaines conditions. La réouverture des casinos doit se faire par étapes. Soulagement des casinos et des écoles de formation. Les villes thermales vont aussi pouvoir souffler ». (# onvousrepond (7/5/2021 france3-regions.francetvinfo.fr.)

4. **Romancier**

5. ALUMNI signifie "élèves" en latin : c'est le pluriel d'*alumnus*, l'expression est utilisée aujourd'hui pour désigner les associations de diplômés. Un réseau alumni se compose des anciens élèves, même jeunes diplômés d'une école. Ce réseau peut être international, notamment si les anciens élèves ont poursuivi leur carrière à l'étranger. Il ne fait aucune distinction de campus : tous font partie de ce réseau des anciens.« Fondée en 1875, trois ans après la création de l'« École Libre des Sciences Politiques », Sciences Po Alumni est une association reconnue d'utilité publique dont la vocation est de regrouper les étudiants et les diplômés de Sciences Po, en leur permettant de rester connectés à leur alma mater. L'ambition de Sciences Po Alumni est double : former une communauté solidaire autour d'un socle de valeurs partagées et d'un fort sentiment d'appartenance tout en apportant des services en phase avec les attentes et les besoins de ses membres. » (source : site de sciences po -alumni.fr : « présentation » , juin 2021)

6. *Alma mater* expression d'origine latine (traduisible par « mère nourricière ») utilisée pour désigner l'université dans laquelle une personne a étudié.

7. **Le dessinateur Paul Grenet travaille pour de grandes marques (Chanel, Kering...) et pour la presse (L'Obs, Madame Figaro...)**

8. kapitalist.com 18 aout 2017 : « le statut juridique des jeux d'argent au Maghreb »

9. Audrey Valin, *Les Jeux de hasard et d'argent. Étude sociologique autour de pratiques ludiques : Française des jeux, casinos, Pari Mutuel Urbain*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, coll. Thésis, 2016, 210 pages

ANNEXES

ANNEXE 1 = « OLIVIER DUHAMEL, LIENS FAMILIAUX ET D'INFLUENCE » (8 janvier 2021 observatoire du journalisme : informer ceux qui informent)

UN DE NOS LECTEURS NOUS FAIT REMARQUER QUE NOUS AVONS MAL TITRÉ NOTRE ARTICLE EN PARLANT D'INCESTE. L'INCESTE STRICTO SENSU A LONGTEMPS ÉTÉ RÉSERVÉ AUX CAS OÙ EXISTE UN LIEN FAMILIAL DE SANG ET NON PAS UN LIEN JURIDIQUE (BEAU-PÈRE, BEAU-FILS) DANS UNE FAMILLE RECOMPOSÉE. ON DEVRAIT DONC PARLER DE VIOL DE MINEUR PAR PERSONNE DÉTENANT AUTORITÉ, MAIS LA LOI A ÉTÉ MODIFIÉE POUR ÉLARGIR LE CADRE JURIDIQUE AUX ACTES DES CONJOINTS SANS LIEN DE SANG.

LIENS FAMILIAUX EN PAGAÏE DANS LE PETIT MONDE DE LA GAUCHE CAVIAR

L'explosion du nombre de divorces (45% des couples) et l'augmentation du nombre de familles recomposées n'épargnent personne pas même le petit monde libéral libertaire notabilisé. Un monde où l'on expose en souriant la photo des fesses d'une adolescente (Camille Kouchner elle-même) dans la salle à manger

de la belle villa de Sanary d'Olivier Duhamel. Un monde que Camille Kouchner appelle durement « ces gens-là ». Camille Kouchner et son frère Victor (le prénom a été changé, imprimé ailleurs mais nous respectons son désir de ne pas être nommé) sont les enfants d'un premier lit entre Bernard Kouchner et Évelyne Pisier. Bernard Kouchner et Évelyne Pisier se sont rencontrés à Cuba lors d'un voyage de l'Union des Étudiants Communistes (UEC) dont ils étaient tous les deux membres. Après son divorce, Bernard Kouchner a rencontré ensuite Christine Ockrent, journaliste avec laquelle il a eu un fils. Évelyne Pisier (décédée en 2017) est la sœur de la comédienne Marie-France Pisier, elle-même ancienne compagne de Daniel Cohn-Bendit qui a eu maille à partir avec la pédophilie. Camille Kouchner est la compagne du président du directoire du groupe *Le Monde*, Louis Dreyfus. Olivier Duhamel, divorcé d'un premier mariage, épouse en secondes noces Évelyne Pisier, ils n'ont pas d'enfants biologiques mais adoptent deux enfants chiliens et élèvent Camille et Victor (ainsi qu'en partie un autre frère de cinq ans plus âgé). C'est Camille Kouchner qui dénonce dans son livre les viols de son frère jumeau âgé de 13 à 15 ans par son beau-père.

OLIVIER DUHAMEL, HOMME D'INFLUENCE AU SIÈCLE ET AILLEURS

Le Siècle est le club le plus fermé de France. Institution privée de l'oligarchie, le Siècle est à la fois un club informel, un centre d'échanges de services réciproques et un réseau d'influence. Un de nos lecteurs nous a fait parvenir la liste des invités au dîner du Siècle du 26 février 2020. Invitation ne veut pas dire présence, mais le nombre et la qualité des invités ayant un lien direct indirect ou avec les médias laisse songeur. Nous avons respecté l'ordre alphabétique en indiquant le nom et le média concerné. Vous trouverez [la liste complète dans notre article du 11 mars 2020 ici](#).

Pour rentrer au Siècle il faut être coopté selon un processus à la fois informel et formel. Il n'y a pas de critères précis sinon de « compter » dans le monde, que ce soit sur le plan médiatique, économique, politique, militaire, religieux, bref disposer d'une influence. Comme dans la franc-maçonnerie, mais de manière plus ouverte, on ne fait pas acte de candidature, on est « proposé » par deux membres du Club, dont, obligatoirement, un membre du conseil d'administration. L'admission est soumise à un vote : chaque membre du conseil d'administration dispose d'une boule noire (refus) et d'une boule blanche (acceptation). Chaque boule noire vaut deux blanches, trois boules noires valent automatiquement décision de refus. Le candidat adoubé ne devient pas membre tout de suite, il est simplement « invité », situation qui peut durer plusieurs années. Plus tard, le statut de l'invité est à nouveau examiné : il peut alors être coopté comme membre ou exclu de fait.

Olivier Duhamel a été vice-président du Siècle de 2010 à 2012, puis président pendant l'année 2020 avant sa démission début 2021. Il avait succédé à Patricia Barbizet qui avait présidé le Club de 2017 à 2019, elle-même succédant à Jean Veil, un intime d'Olivier Duhamel et son associé dans son cabinet d'avocat. Nous n'avons pas retrouvé sa date d'adhésion. Il n'est pas possible de contacter le Siècle par courriel ou par téléphone. Nous avons écrit au club pour connaître les dates d'adhésion (invité puis membre) d'Olivier Duhamel au Siècle et les circonstances de son élection comme vice-président en 2010 et président en 2020, nous attendons leur réponse.

BERNARD KOUCHNER ENTRE DEUX FEUX

Il semblerait que Bernard Kouchner ait ignoré pendant longtemps les agissements d'Olivier Duhamel contre son fils. Mis au courant par ce dernier, celui-ci lui aurait demandé à son père biologique le silence, silence qu'il aurait respecté. Bernard Kouchner a déclaré « *Un lourd secret qui pesait sur nous depuis trop longtemps a été heureusement levé. J'admire le courage de ma fille Camille* ». Il a sans doute oublié qu'il avait signé lui-même une pétition demandant l'indulgence pour les pédophiles, pétition que vous trouverez en bas de ce texte. Un boomerang douloureux. Vous trouverez en lien la liste complète des signataires, tout commentaire supplémentaire serait inutile.

PUBLIÉ PAR LE MONDE LE 26 JANVIER 1977

« Les 27, 28 et 29 janvier, devant la cour d'assises des Yvelines vont comparaître pour attentat à la pudeur sans violence sur des mineurs de quinze ans, Bernard Dejager, Jean-Claude Gallien et Jean Burckardt, qui arrêtés l'automne 1973 sont déjà restés plus de trois ans en détention provisoire. Seul Bernard Dejager a récemment bénéficié du principe de liberté des inculpés. Une si longue détention préventive pour instruire une simple affaire de « mœurs » où les enfants n'ont pas été victimes de la moindre violence, mais, au contraire, ont précisé aux juges d'instruction qu'ils étaient

consentants (quoique la justice leur dénie actuellement tout droit au consentement), une si longue détention préventive nous paraît déjà scandaleuse. Aujourd'hui, ils risquent d'être condamnés à une grave peine de réclusion criminelle soit pour avoir eu des relations sexuelles avec ces mineurs, garçons et filles, soit pour avoir favorisé et photographié leurs jeux sexuels. Nous considérons qu'il y a une disproportion manifeste d'une part, entre la qualification de « crime » qui justifie une telle sévérité, et la nature des faits reprochés ; d'autre part, entre la caractère désuet de la loi et la réalité quotidienne d'une société qui tend reconnaître chez les enfants et les adolescents l'existence d'une vie sexuelle (si une fille de treize ans a droit à la pilule, c'est pour quoi faire ?). La loi française se contredit lorsqu'elle reconnaît une capacité de discernement d'un mineur de treize ou quatorze ans qu'elle peut juger et condamner, alors qu'elle lui refuse cette capacité quand il s'agit de sa Vie affective et sexuelle. Trois ans de prison pour des caresses et des baisers, cela suffit. Nous ne comprendrions pas que le 29 janvier Dejager, Gallien et Burckhart ne retrouvent pas la liberté. »

Parmi les Signataires : Bernard Kouchner

ANNEXE 2 = LA LISTE DES INVITÉS AU DÎNER DU SIÈCLE DU 26 FÉVRIER 2020. (LES MÉDIAS AU DÎNER DU SIÈCLE DU 26 FÉVRIER 2020, observatoire du journalisme : informer ceux qui informent, 11 mars 2020)

LE SIÈCLE, INSTITUTION PRIVÉE DE L'OLIGARCHIE EST À LA FOIS UN CLUB INFORMEL, UN CENTRE D'ÉCHANGES DE SERVICES RÉCIPROQUES ET UN RÉSEAU D'INFLUENCE. UN DE NOS LECTEURS NOUS A FAIT PARVENIR LA LISTE DES INVITÉS AU DÎNER DU SIÈCLE DU 26 FÉVRIER 2020. INVITATION NE VEUT PAS DIRE PRÉSENCE, MAIS LE NOMBRE ET LA QUALITÉ DES INVITÉS AYANT UN LIEN DIRECT INDIRECT OU AVEC LES MÉDIAS LAISSE SONGEUR. NOUS AVONS RESPECTÉ L'ORDRE ALPHABÉTIQUE EN INDIQUANT LE NOM ET LE MÉDIA CONCERNÉ (OU LA SOCIÉTÉ) ET NOUS AVONS AJOUTÉ UN PRIX SPÉCIAL DU JURY À LA FIN DE LA LISTE (SURPRISE).

- Marie-Louise Antoni, membre du comité éditorial de Challenges
- Arsano Biondo, président Europe/Moyen-Orient/Afrique, Google partenariats
- Nicolas Baverez, éditorialiste, Le Point, Le Figaro
- Laurent Berard-Quelin, Président de la Société Générale de Presse (SGP), fils du fondateur du Siècle Georges Berard-Quelin
- Marianne Berard-Quelin, Société Générale de Presse (SGP), sœur du premier
- Muriel Beyer, groupe Humensis (PUF, Belin, Editions de l'Observatoire)
- Nicolas Beytout, président L'Opinion, Agefi, éditorialiste Europe 1, LCI
- Pierre Blayau, censeur de Fimalac, sur Fimalac très représenté voir infra
- Yannick Bolloré, groupe Bolloré, Havas, Vivendi
- Jean-Louis Bourlanges, revue Commentaire
- Hervé Brossard, médias planneur (UDECAM)
- Véronique Cayla, présidente d'Arte, ex membre du CSA
- Jérôme Clément, ex président d'Arte, la Cinq, YL
- Jean-Paul Cluzel, ex DG de Radio France
- Nathalie Collin, ex présidente du directoire du Nouvel Observateur
- Jean-Marie Colombani, président de Slate, ancien directeur du Monde, YL
- Marie-Laure Denis, présidente de la CNIL, ex membre du CSA et de l'ARCEP
- François Dufour, éditeur et journaliste, Mon Quotidien, Le Petit Quotidien
- Olivier Duhamel, journaliste, chroniqueur, LCI, Europe 1
- Catherine Dussart, administratrice de TF1
- Axel Duroux, ancien président du directoire de RTL
- [Delphine Ernotte](#), présidente de France Télévisions, celle qui ne veut plus de mâles blancs de plus de 50 ans sur ses chaînes
- [Michel Field](#), journaliste, France Télévisions, son portrait (un peu ancien)
- Pierre Fraidenraich, ancien DG de Libération, ancien DG d'itélé et de BFM Business, associé B Smart TV
- Jean-Dominique Giuliani, membre du conseil de surveillance d'Arte
- Olivier Jay, ex directeur de la rédaction, JDD, L'Usine nouvelle, Enjeux/Les Échos
- Gaspard Koenig, écrivain et journaliste, YL
- Éléonore de Lacharriere, membre du comité exécutif de Fimalac
- Étienne Lacour, directeur de publication de la Société Générale de Presse (SGP), cousin de Laurent et Marianne Berard-Quelin
- Mathieu Laine, éditorialiste Le Figaro, Le Point
- [François Lenglet](#), éditorialiste TF1 et LCI, intervenant sur RTL
- Francine Mariani-Ducray, ancien membre du CSA
- Philippe Meyer, journaliste L'Esprit public
- Dominique Moisi, éditorialiste au Financial Times et Ouest-France
- Véronique Morali, Fimalac, présidente du directoire de Webedia
- [Denis Olivennes](#) ex Canal+, Le Nouvel Obs, Lagardère, maintenant chez CMI la holding médias du tchèque Daniel Kretinsky (une part du groupe Le Monde, Marianne, Elle)
- Fabienne Pascaud, directrice de la rédaction de Télérama

- Olivier Pastre, chroniqueur à France Culture
- Olivier Poivre d'Arvor, journaliste
- Sylvie Pierre-Brossolette, ancien membre du CSA
- Laetitia Puyfauchier, membre du comité exécutif Le Parisien/Les Échos
- Robin Rivaton, chroniqueur économique, L'Express
- Olivier Schrameck, ancien président du CSA
- Sébastien Soriano, président de l'ARCEP, organisme qui coiffe entre autres Presstalis
- Benoît Thieulin, administrateur de France Télévisions
- Philippe Villin, ancien DG du Figaro
- Sibylle Weil, présidente de Radio France

**ANNEXE 3 = TRIBUNE signé Par Jean-Michel Costes directeur de l'Observatoire des jeux (Bercy)
fondateur de l'Observatoire des drogues et des toxicomanies (Libération 4 décembre 2017)**

Osons la contraventionnalisation des stupéfiants !

Remplacer le délit par un simple PV clarifierait la sanction et permettrait une meilleure prise en charge sanitaire. Le gouvernement a pourtant abandonné cette promesse de Macron.

Le candidat Emmanuel Macron s'est engagé à contraventionnaliser l'usage des stupéfiants s'il était élu. Concrètement, sa proposition visait à remplacer le délit d'usage par une simple contravention de 100 euros. Il jugeait alors que *«le régime des contraventions [serait] suffisant pour sanctionner»* l'usage de stupéfiant, la contravention étant *«plus dissuasive et efficace»* qu'une *«réponse pénale plus tardive et théorique»*. Cette proposition n'est pas révolutionnaire en soi, laissant au marché clandestin le soin de réguler le commerce des stupéfiants dans notre pays et faisant perdurer une exception juridique qui sanctionne un comportement à risque de dommages à soi-même. Toutefois, elle représente un véritable pas en avant, avec des bénéfices indiscutables. La contraventionnalisation doit permettre une clarification attendue de la politique pénale sanctionnant l'usage des stupéfiants. Alors que le cadre actuel est particulièrement opaque et incertain, avec des sanctions très inégales de la même infraction d'usage, cette réforme doit conduire à l'adoption de règles simples, uniformément appliquées et compréhensibles de tous. Une infraction équivaut à une contravention, avec verbalisation sur place, sans procédure pénale ni inscription au casier judiciaire.

Dans son étude d'impact publiée fin novembre, le think tank bipartisan le Jour d'après (JDA) estime par ailleurs que cette mesure pourrait avoir des effets salutaires en termes d'efficacité publique. Pour les forces de l'ordre, la suppression des gardes à vue et des procédures pénales pour les usagers se traduirait par un gain opérationnel correspondant à 11 % de leurs capacités d'interpellation. Pour la justice, la disparition du contentieux des usagers s'accompagnerait d'une baisse de plus de 40 000 du nombre d'affaires à traiter. Au final, le gain budgétaire d'une contraventionnalisation réelle s'élèverait à quelque 380 millions d'euros, qui, s'ils étaient réalloués au bénéfice des politiques de soins et de prévention, permettraient un quasi-doublement des ressources disponibles pour l'accompagnement médical des usagers. Mais le gouvernement hésite à mettre en œuvre à la lettre l'engagement d'Emmanuel Macron. D'emblée, il a mis l'accent sur les considérations sécuritaires entourant cette réforme, confiant au ministère de l'Intérieur, plutôt qu'à la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), le soin de sa mise en œuvre. Craignant que la disparition du délit d'usage n'entrave la capacité des forces de l'ordre d'agir contre les réseaux de vente de stupéfiants, le ministère a imposé en amont des débats que celui-ci demeure. Et que l'usage reste donc un délit, synonyme de garde à vue, procédure pénale et inscription au casier judiciaire...

Malgré l'opposition des spécialistes, et la réticence de la mission d'information parlementaire commandée pour l'occasion, la contraventionnalisation du candidat Macron se voit transformée au cours de la négociation en *«procédure d'amende forfaitaire au délit d'usage illicite de stupéfiants»*. Avec des conséquences désastreuses. Au lieu de simplifier les règles du jeu, la nouvelle mesure les complexifiera davantage, superposant le nouveau système des amendes sur l'ancien système judiciaire. Au lieu de décrier les pouvoirs publics vis-à-vis des usagers, ouvrant la voie à un meilleur traitement sanitaire des problèmes d'addiction, elle confirmera la fiction judiciaire de *«l'usager délinquant»* et le discrédit d'une logique répressive en échec. Pire, la contraventionnalisation revisitée par le ministère de l'Intérieur réduira les gains d'efficacité attendus de cette réforme. Le JDA estime ainsi que le gain opérationnel pour les forces

de l'ordre serait réduit de pratiquement 30 %, passant de 11 % à 8 % de leurs capacités d'interpellation. Pour la justice, cette réforme aurait des effets quasi inexistant, maintenant l'essentiel du contentieux usager. Sur le plan budgétaire, les économies seraient réduites de plus de 40 %, passant de 380 à 226 millions d'euros.

A l'heure où le gouvernement s'apprête à rendre sa décision, nous appelons à ne pas céder à la tentation sécuritaire et à assumer l'engagement du candidat Macron en faveur d'une contraventionnalisation réelle. Les prérogatives de la police et de la gendarmerie ne doivent pas être négligées, mais des solutions existent pour abroger le délit d'usage sans réduire leurs capacités d'enquête. Le JDA a ainsi montré dans ses travaux comment la redéfinition du délit de détention pourrait faciliter les interpellations d'acheteurs de stupéfiants. Les hésitations du pouvoir sont emblématiques des querelles immuables qui divisent notre société sur la question des stupéfiants. Si le délit d'usage est maintenu, la réforme n'atteindra pas les objectifs annoncés et notre pays restera immobile cinq années de plus sur une question aussi problématique que celle de la modernisation de la politique des drogues. Comment pourra-t-on expliquer ce renoncement à réformer, alors que des engagements clairs ont été pris, que le mandat présidentiel débute à peine et que les citoyens attendent des changements réels en ce domaine ?

Autres signataires de la tribune : Danièle Jourdain-Menninger, présidente de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives jusqu'en mars 2017; Mehdi Thomas Allal, maître de conférences à Sciences-Po, responsable du pôle «vivre ensemble» du Jour d'après; Jacques Yguel, chef de pôle addictologie au centre hospitalier d'Avesnes; Romain Perez, économiste, coordinateur du Jour d'après.

Annexe 4 = La FDJ déploie son projet d'entreprise « FDJ 2020 »

15/04/2016

Engagée dans un projet stratégique FDJ 2020 doté de 500 millions d'investissements qui vise à moderniser l'entreprise et son offre de jeux pour séduire un million de nouveaux clients, la **Française des Jeux (FDJ)** déploie son projet d'entreprise.

Ce projet comprend notamment la modernisation du réseau de proximité bar-tabac presse, qui passe par l'automatisation de la chaîne de distribution à destination des points de vente, qui mettra fin progressivement à la distribution traditionnelle manuelle de FDJ, mais qui nécessite 180 millions d'euros d'investissements sur cinq ans. L'automatisation de la chaîne de distribution passe aussi par une nouvelle organisation commerciale et territoriale en France qui doit permettre à l'entreprise de se rapprocher de ses détaillants et de ses clients. Ces évolutions industrielles, qui généreront plus de 40M€ d'économies par an à l'horizon 2020, confortent les objectifs du projet FDJ 2020 en termes de performance économique. L'automatisation de la distribution est une étape clef dans le déploiement de « FDJ 2020 » et dans l'histoire de FDJ. En effet, FDJ devient la loterie la plus automatisée en Europe, ce qui permet la distribution annuelle de 2 milliards de tickets à gratter, 650 millions de bulletins et 2 millions de kits d'information (animations, brochures jeu responsable, etc., au 1er réseau français de proximité, fort de 31 900 points de vente implantés dans 11500 communes.

L'automatisation de la distribution aux points de vente déchargera également les représentants locaux FDJ des tâches logistiques, qui pourront mieux conseiller et informer les détaillants et qui seront plus présents dans la vie locale et partageront tous un même socle de valeurs et pratiques. D'ici à la fin 2016, 100% des secteurs géographiques FDJ seront pilotés par l'entreprise, soit par des agences FDJ (2/3 des ventes, 35 secteurs), soit à travers des sociétés de développement commercial régies par un nouveau contrat cadre FDJ (1/3 des ventes, 20 secteurs).

« La modernisation du réseau physique est au cœur des priorités du projet d'entreprise FDJ 2020, comme en témoigne l'investissement de 180 millions sur cinq ans, et la rémunération du réseau de 690 millions d'euros en 2015, en progression de 5,4%. FDJ a réalisé une bonne année 2015, en termes de ventes mais aussi en termes de résultats. Grâce à l'automatisation de la distribution et à la nouvelle organisation commerciale FDJ sur le terrain, le réseau bar-tabac presse français peut compter sur l'entreprise pour soutenir son activité », a déclaré Stéphane Pallez, PDG de FDJ .

159 millions d'euros de résultat net

A l'occasion de l'inauguration du nouvel entrepôt central automatisé de FDJ, Stéphane Pallez a

communiqué le Résultat Net du Groupe qui s'élève à 159 millions d'euros en 2015. Ces performances témoignent des premiers effets du projet stratégique FDJ 2020, y compris de la nouvelle organisation commerciale et territoriale. La transformation commerciale permise par la résiliation des contrats des courtiers mandataires doit générer des économies évaluées à plus de 40 millions d'euros par an à l'horizon 2020. Le Conseil d'administration a proposé un dividende de 137 M€ au titre de l'exercice 2015 à l'Assemblée Générale

Annexe 5 : Connaissez-vous l'ODJ, l'Observatoire Des Jeux ? L'Observatoire des Jeux. Mais d'où vient cette entité ? Quand a-t-elle été créée et comment fonctionne-t-elle ? (source : ?(concours.fr, 31 août 2020)
--

Sur le site du Gouvernement on peut lire que la mission de l'ODJ est de « de fournir aux décideurs et aux professionnels du secteur, ainsi qu'au public, des informations factuelles, objectives, fiables et comparables sur le phénomène des jeux de hasard et d'argent nécessaires à l'élaboration des politiques publiques et à l'organisation des services déployés pour réguler le domaine. » Mais que se cache-t-il derrière cet acronyme, ODJ ? Créée par décret du 9 mars 2011, cet organisme étatique est composé de dix membres dont six personnalités qualifiées, désignés pour une durée de cinq ans, renouvelable une fois. Il est l'un des éléments du Collège Consultatif des jeux mis en place par la loi du 12 mai 2010. Celle-ci était relative à « l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. » Pour faire plus simple, l'ODJ a été mis en place pour aider à réaliser les objectifs de la politique étatique en terme de jeux d'argent et de hasard qui sont des « enjeux d'ordre public, de sécurité publique, de protection de la santé et des mineurs ». Sont donc concernés par l'ODJ, les jeux de « hasard pur » comme la loterie (tirage, grattage), les jeux de casinos (roulette...), les machines à sous. Mais aussi les jeux de hasard dits « raisonnés » que sont les paris hippiques ou sportifs et les jeux se pratiquant avec des cartes comme le poker ou avec des dés comme c'est le cas au Backgammon.

EN PRATIQUE

Mais quelle est sa mission ? On la comprend très bien dans la recommandation du sénateur François Trucy. Son rapport d'information de 2006, proposé au nom de la commission des Finances, avançait la nécessité de « mettre en place un Observatoire Des Jeux doté d'outils statistiques appropriés et ayant pour mission d'étudier tous les problèmes du jeu (évolutions des pratiques, de la consommation, de la dépendance...), sous tous leurs aspects (économiques, sociaux, juridiques) ». Et en effet, l'ODJ réunit des spécialistes qui collectent des données et mènent des travaux. Ceux-ci permettent d'orienter et de mettre en œuvre les politiques publiques sur les jeux d'argent et de hasard. Il s'agit ni plus ni moins que d'encadrer et protéger les joueurs et les institutions de jeux. L'ODJ s'est installé à Bercy en 2011 et dispose depuis 2012 d'un budget de 100 000 euros. L'Observatoire n'est pas seul dans ses travaux et dispose de partenariats avec des entités comme l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies, l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé ou encore l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL). Ses autres partenaires sont le Centre de référence sur le jeu excessif, ou la Direction Générale de la Santé pour l'échelon national. À l'international, l'ODJ travaille également avec les institutions du Québec.

Les six personnalités qualifiées actuellement ont été nommées par Arrêté du 16 novembre 2016. Il s'agit

- d'un économiste de la santé, des drogues et des addictions,
- d'une psychologue clinicienne,
- du fondateur de l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT),
- de la directrice honoraire de l'INSERM,
- de la présidente de la Commission consultative des jeux et paris sous droits exclusifs (FDJ et PMU)

- du directeur de recherches au Collège de France spécialiste du phénomène de l'addiction.

Annexe 6 : Thomas Amadieu La fabrique de l'addiction aux jeux d'argent. (les éditions LE BORD DE L'EAU , Collection : <u>Pour mieux comprendre</u>2021, 240 pages)
--

Thomas Amadieu est sociologue et enseignant-chercheur à l'ESSCA School of Management de Shanghai, où il enseigne notamment les comportements du consommateur. Chercheur associé au GEMASS et à l'EU*Asia Institute, ses activités se déploient entre la Chine et la France.

Résumé =C'est le premier livre qui met au jour les causes et conséquences sociales de l'explosion du marché des jeux d'argent en France. Une personne sur deux joue. Chez les plus jeunes le nombre de parieurs est en pleine explosion. Chaque année, ce sont plus de 50 milliards d'euros qui sont misés dans l'hexagone ! Cette habitude de masse a de quoi surprendre quand on sait que les probabilités de gagner frôlent souvent le néant : une chance sur des dizaines de millions pour les jackpots de loteries... En France, on commence à peine à prendre la mesure du fléau social du jeu « excessif », qui apparaît désormais comme un problème de santé publique. L'auteur pose ici la question du rôle ambigu joué par l'État qui « laisse proliférer les jeux tout en affichant son souci d'informer de leur dangerosité ». Il aborde aussi dans son ouvrage la question du « jeu responsable », « gage à la vertu tout en permettant à une industrie toujours plus puissante d'envahir nos quotidiens ». Il pose la question de la relation entre un « marketing débridé avec des mécaniques ludiques bien huilées par les opérateurs de jeu » et une future « épidémie d'addiction ». Ce livre « explore ce que l'expansion mondiale du marché des jeux dit de nos cerveaux et de nos sociétés ».